

13132763

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/02/2026
Retour Préfecture : 18/02/2026



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 18 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 18 décembre 2025

1 - Délégations de vote.....	7
2 - Installation d'un conseiller métropolitain pour la commune d'Amiens.	7
3 - Désignation du secrétaire de séance.	7
4 - Communications du Président.....	7
5 - Procès-verbal de la séance du jeudi 6 novembre 2025. Approbation.....	8
6 - Décisions du Président. Compte rendu.....	8
7 - Détermination du nombre de vice-présidents.	8
8 - Indemnités de fonction des élus de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Modification.	8
9 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Année 2024.....	9
10 - Rapport sur la situation en matière de développement durable. Année 2025.	10
11 - Débat d'Orientations Budgétaires. Exercice 2026.	10
58 - Clubs sportifs de haut niveau et de niveau intermédiaire. Subventions de fonctionnement. Année 2026. Conventions.	18
59 - Clubs sportifs de proximité. Subventions de fonctionnement. Année 2026. Conventions.....	18
12 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif.....	18
13 - Budget annexe. Crématorium. Tarification des prestations. Année 2026.	19
14 - Délégation de service public pour l'exploitation du centre d'exposition et de congrès. Mégacité. Prolongation du 31 décembre 2026 au 30 juin 2027. Avenant n° 3.	19
15 - Délégation de service public pour l'exploitation du centre d'exposition et de congrès Mégacité. Grille tarifaire. Année 2025.	19
16 - Société Publique Locale de Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France. Rapport annuel du mandataire. Année 2024.	20
17 - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement. Rapport annuel du mandataire. Exercice 2024.....	20
18 - Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Rapport annuel du mandataire Exercice 2024.....	20
19 - Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Intégration de la commune de Long au capital. Modification des statuts.	21
20 - Amiens. ZAC Renancourt. Compte rendu annuel à la collectivité locale (C.R.A.C.L.). Année 2024.....	21
21- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Avenant n° 3 relatif à la gestion des conformités et contentieux pénal.	22
22 - Dépôts des masters de microfilms et des images numériques. Convention avec le Centre national du microfilm et de la numérisation d'Espeyran.	23
23 - Amiens. Ecopolis 2. Atelier n° 5 et 8. Association Les Restaurants du Cœur de la Somme. Convention d'occupation précaire.....	23

24 - Maison des associations d'Amiens Métropole. Subvention de l'action AGORA. Année 2026. Convention.	23
25 - Cérémonie des vœux du Maire d'Amiens et du Président d'Amiens Métropole. Partenariat avec les écoles hôtelières du lycée de la Hotoie et du lycée Saint-Martin. Convention. Année 2026.	24
26 - Règlement de voirie applicable sur les espaces publics et les voies d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Amiens Métropole	
Approbation.	24
27 - Permissions de voirie sur le domaine public communautaire. Révision des tarifs.	24
28 - Amiens. Aménagement d'accès provisoires pour constructions neuves rue Robert Le Coq et avenue Louis Blanc. Fonds de concours. Convention.	25
29 - Rapport Social Unique. Année 2024.	25
30 - Délégation de service public Ametis et Buscyclette. Période 2018-2024. Protocole transactionnel n° 1.	27
31 - Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics et des services annexes. Encaissement des recettes des services Ametis et Buscyclette. Convention de mandat.	27
32 - Création d'un serveur informatique de secours pour le réseau Ametis. Contrat d'hébergement avec Somme Numérique.	27
33 - Territoire d'Energie Somme. Exploitation de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Convention.	27
34 - Société Publique Locale de Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France. Renouvellement d'une délégation de compétence accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires pour procéder à une augmentation de capital social.	27
35 - Consignes à vélos en gare d'Amiens. Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la SNCF. Gares et Connexions. Contrat.	28
36 - Centre Hospitalier Universitaire. Installation d'une station Vélam. Convention quadripartite.	29
37 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Convention-type.	29
38 - Amiens. Indemnisation suite aux travaux sur le réseau d'eau. M. Sébastien QUENEL. Boulangerie La Maie. Protocole transactionnel.	39
39 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 1^{ère} répartition. Année 2026. Convention.	29
40 - Innov'Amiens. Renouvellement d'adhésion. Subvention de fonctionnement. Année 2026. Convention.	30
41 - La Machinerie. Partenariat. Subvention de fonctionnement. Année 2026. Convention.	30
42 - KatalyZe. Incubateur d'économie sociale et solidaire. Subvention. Année 2026. Convention.	31
43 - Projet Alimentaire Territorial d'Amiens Métropole. Mise en œuvre des Solidarités Alimentaires. Convention entre Amiens Métropole et la DREETS. Convention opérationnelle entre Amiens Métropole et le CCAS d'Amiens.	31

44 - Amiens. AMSOM Habitat. Construction de 10 logements locatifs sociaux collectifs situés rue Maurice Ravel. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.....	33
45 - Amiens. SIP. Réhabilitation de 120 logements collectifs situés avenue de Picardie (Bâtiment A). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	33
46 - Quartier Pierre Rollin. Projet de renouvellement urbain. Partenariat avec la ville d'Amiens et l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire. Convention.	33
47 - Contrat de ville. Subventions aux associations. Appel à projets 2025. 3^{ème} répartition.....	33
48 - Contrat de fourniture de données et documents des dossiers de subventions Politique de la Ville.....	34
49- Contrat Métropolitain de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Avenant. Année 2026.....	34
50 - Conservatoire à rayonnement régional. Demande de renouvellement des agréments pour dispenser les enseignements préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) auprès du ministère de la Culture.	35
51 - Associations culturelles. Subventions de fonctionnement. Année 2026. Conventions.....	35
52 - Lune des Pirates. Rues des Archers et Edmond Fontaine. Fonds de concours. Convention.....	36
53 - Projet Interreg Incrémental. Sauvegarde et développement du patrimoine culturel immatériel.....	37
54 - Musées d'Amiens. Musée du Louvre. Contrat de dépôt d'œuvres entrant. Année 2025.....	38
55 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques. Enrichissement des collections de l'Artothèque. Contrats de dons d'œuvres.	38
56 - Zoo d'Amiens Métropole. Société Cuisines Vallée des Vignes. Mécénat. Convention.....	39
57 - Amiens. Local Condorcet. Dénonciation de l'intérêt communautaire.	39
60 - Fixation des tarifs de l'eau, de l'assainissement et des redevances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Année 2026.	39
61 - Remises gracieuses de factures de consommation d'eau sur dossiers ouverts en 2008 et en 2019.	40
62 - Délégation de service public entre Amiens Métropole et Idex Environnement Picardie pour l'exploitation de l'usine de méthanisation d'Amiens Métropole. Avenant n° 2.....	41
63 - Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public. Années 2023 et 2024.	42
64 - Ramassage des déchets non ménagers. Fixation des tarifs de la redevance spéciale. Année 2026. Modification du règlement.....	42
65 - Déchetteries communautaires. Tarifs. Année 2026.....	43
66 - Espaces Naturels Sensibles. Restauration, gestion et valorisation d'espaces naturels d'intérêt communautaire par le Conservatoire d'Espaces Naturel des Hauts-de-France. Programme 2025. Subvention. Convention.	43
67 - Plan Air d'Amiens Métropole. Actualisation.	44

68 - Amiens Nord. Délimitation de l'emprise de la déchetterie la Madeleine Chemin de Vauvoix.....	45
69 - Rumigny. Dénonciation de l'intérêt communautaire du centre de compostage.	46
70 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Etat des travaux menés depuis le 1^{er} juin 2024.	46
71 - Vœux. Questions orales.	46
71.1 - Question orale portant sur le coût réel de l'opération "Miss France" pour les collectivités.	47
71.2 - Question orale portant sur l'avenir des salarié(e)s du site Ynsect.	49
71.3 - Question orale portant sur le site d'enfouissement de Boves.	52

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur **Alain GEST**.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mmes PINON, DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. de JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, MAKDASSI, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. BEAUVARLET, MERCUZOT, THÉVENIAUD, Mme BECKER, M. BARA, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. PIOT, TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFFON, MM. BOQUET, BARDET, Mme DUBREUCQ, MM. VINDEVOGEL, BULANT, VITRY, SANGULAR, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

Membres empêchés : MM. PRADAT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à Mme DELATTRE), , MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), MM. DÉMARET (pouvoir à M. TAUFOR), ABET (pouvoir à M. VINDEVOGEL), OURDOUILLÉ (pouvoir à M. MAQUET), Mmes FERRARO (pouvoir à Mme DUBREUCQ), CRINON (pouvoir à M. DARRAGON), Mmes BELLINA, VILLIERS, ZOUINI (qui siège habituellement pour la commune de Sains-en-Amiénois) se sont excusés. MM. DOREZ, DOMISE, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, LAVIALLE, Mme MARCHAND.

Mouvements arrivées : Mme RAMBOUR est arrivée à 18h11 (point n° 4), Mme DELÉTRÉ, M. VINDEVOGEL (pouvoir de M. ABET) sont arrivés à 18h12 (point n° 6), M. TONNELIER est arrivé à 18h15 (point n° 9), M. TAUFOR (pouvoir de M. DÉMARET) et arrivé à 18h17 (point n° 9), Mme DERIVERY est arrivée à 18h21 (point n° 9), M. BIENAIMÉ (pouvoir à Mme MAKDASSI) est arrivé à 18h34 (point n° 11), Mme ROY (pouvoir à M. de JENLIS), M. BARA et Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL) sont arrivés à 18h50 (point n° 11), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h03 (point n° 11), Mme ROSE-TÊTU est arrivée à 19h12 (point n° 14), M. DUMEIGE est arrivé à 19h33 (point n° 27), M. JARDÉ est arrivé à 19h38 (point n° 29), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) est arrivé à 20h28 (point n° 60).

Mouvements départs : Mme LAVALLARD (pouvoir à Mme ROY) a quitté la séance à 19h29 (point n° 23), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOHAIN) a quitté la séance à 19h32 (point n° 26), M. de JENLIS (pouvoir à M. GEST) a quitté la séance à 19h34 (point n° 28), M. DESCHAMPS a quitté la séance à 20h00 (point n° 44), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h26 (point n° 60), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) a quitté la séance à 20h31 (point n° 62).

Les points n°58 et 59 de l'ordre du jour ont été examinés à l'issue du point n°11.

La séance a été ouverte à 18 H 08 et a été levée à 21 H 28.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. PRADAT donne pouvoir à Mme DESBUREAUX.
M. VOULMINOT donne pouvoir à Mme BECKER.
M. DÉCAVÉ donne pouvoir à Mme DELATTRE.
M. MOLLIENS donne pouvoir à M. FIN.
M. DÉMARET donne pouvoir à M. TAUFOUR.
Mme ROUSSEL donne pouvoir à M. RENAUX.
M. ABET donne pouvoir à M. VINDEVOGEL.
M. OURDOUILLÉ donne pouvoir à M. MAQUET.
Mme FERRARO donne pouvoir à Mme DUBREUCQ.
Mme CRINON donne pouvoir à M. DARRAGON.
M. LORIC dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à Mme SAVARIEGO.
M. BIENAIMÉ dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à Mme MAKDASSI.
M. RIFFIOD dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à Mme LAVALLARD.
Mme BOHAIN dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à Mme BRUNEL.
Mme ROY dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à M. de JENLIS.

DONT ACTE

2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN POUR LA COMMUNE D'AMIENS.

M. GEST : Monsieur Paul-Eric DÉCLE ayant démissionné de ses mandats de conseiller municipal de la Ville d'Amiens, de conseiller métropolitain et de Vice-président, par courrier réceptionné le 17 novembre 2025, en application du code électoral, Monsieur Matthieu BEAUVARLET est appelé à siéger au sein de notre instance. Je le déclare installé dans ses fonctions et lui souhaite, en votre nom à tous, la bienvenue.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : S'il est présent, je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE, en qualité de secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que j'ai reçu trois questions orales que nous examinerons, comme habituellement, en fin de séance. Je vous rappelle que notre prochaine séance, qui sera la dernière du mandat, aura lieu le jeudi 12 février 2026 à 18 h ici même.

Je vous informe par ailleurs que le dossier n° 38 relatif à l'adoption d'un protocole transactionnel d'indemnisation au profit de Monsieur Sébastien QUENEL est retiré de l'ordre du jour puisque nous avons malheureusement appris sa mise en liquidation judiciaire. Par ailleurs, Monsieur DUFLOT va aborder ses points plus tôt que prévu puisqu'il est amené à nous quitter en cours de séance.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 6 novembre dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément aux délibérations m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 30 octobre et le 9 décembre 2025. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir chers collègues, ce serait plutôt pour poser des questions sur la décision 317 du 12 novembre 2025, pages 31-32 du Tome 1. Cette décision concerne une enquête sur l'eau. Les termes employés nous paraissent flous. Que signifie étudier l'évolution de l'eau en matière de stratégie, gouvernance, gestion du service ? S'agit-il d'étudier la qualité du service ou la qualité de l'eau ? Il est ensuite mentionné un plan d'action, un passage à l'action, des actions correctives. Nous nous demandons à quoi sert cette décision et nous espérons que vous n'envisagez pas un passage en Délégation de Service Public de l'eau puisque pour nous, la régie publique est très précieuse.

M. GEST : Il ne s'agit pas de mesures de qualité de l'eau, puisqu'elles sont très régulièrement effectuées par des organismes extérieurs indépendants.

Suite à un audit réalisé sur le service de l'eau et de l'assainissement, il s'agit de la poursuite de mission en accompagnement du plan d'action élaboré.

M. GEST : Effectivement, nous avons souhaité regarder le fonctionnement de ce service et cette mission permet la poursuite de ce service. Pas d'autres questions ?

DONT ACTE

7 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.

M. GEST : Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, Paul-Eric DÉCLE a déclaré démissionner de ses mandats, et il appartient désormais au Conseil d'Amiens Métropole de pourvoir ou non le poste de vice-président devenu vacant. Je vous propose de réduire le nombre de vice-présidents de 14 à 13 et donc de ne pas pourvoir au remplacement de Paul-Eric DÉCLE qui était en charge du tourisme. Lors des deux conseils qui restent, je présenterai les rapports "Tourisme". Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. MODIFICATION.

M. GEST : Le Conseil métropolitain a fixé les indemnités du Président, des Vice-présidents, des conseillers métropolitains délégués, des conseillers métropolitains. Dans la continuité de la précédente délibération, donc celle relative au poste de vice-président, je vous propose de

mettre à jour la liste des membres du conseil figurant en annexe de la délibération qui vous est présentée actant la réduction du nombre de vice-présidents et l'installation de Monsieur BEAUVARLET en qualité de conseiller communautaire. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. ANNEE 2024.

MME FOURE : Il s'agit du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024. Comme chaque année, avant chaque débat d'orientations budgétaires, nous sommes amenés à examiner un rapport de cette nature. Je ne peux pas vous proposer une comparaison avec les données nationales 2023 car la dernière édition de la DJAP date de 2023 avec les données 2022, mais je vais vous donner quelques chiffres-clés. Je vous prie de m'excuser de vous infliger un certain nombre de chiffres, mais je pense que c'est utile dans un tel rapport.

Au 31 décembre 2024, ce sont 3 163 postes permanents occupés, 50,8% sont occupés par des femmes. Sur les 1 608 femmes, 83% sont des fonctionnaires, stagiaires et titulaires, ou en CDI. Les effectifs féminins demeurent majoritairement représentés pour les catégories A et B. Il est à noter que 16% des femmes occupent un poste de catégorie A, en légère augmentation par rapport à 2023. Sur 514 encadrants, 237 sont des femmes, soit 46,1%, avec une augmentation de 0,2% entre 2023 et 2024. Sur la tranche 50-60 ans, la part des femmes est majoritaire pour quasiment toutes les filières, à l'exception des filières police, sportive et technique. Ce sont 83 agents en 2024 qui ont fait valoir leur droit à la retraite, dont 46 femmes, soit 55% des départs en retraite.

Dans le cadre de leur politique RH, nos collectivités maintiennent leur ambition de conforter la gestion des compétences et les emplois à travers, notamment, l'accueil des apprentis. En 2024, ce sont 17 femmes sur 41 apprentis qui ont été accueillies. La qualité des actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'accueil des travailleurs en situation de handicap de notre collectivité territoriale, à nouveau signalée lors de la signature de la convention triennale avec le FIP l'année dernière. En 2024, ce sont environ 300 travailleurs en situation de handicap en reclassement ou en inaptitude, dont 59,4% sont des femmes.

Concomitamment à ces actions sur des publics spécifiques, il est rappelé que la collectivité territoriale a mis en œuvre des pratiques internes afin de répondre aux règles régissant l'accès à la fonction publique, notamment l'équité et l'égalité de traitement, à savoir, dans le processus de recrutement des jurys mixtes, des appels à candidature non discriminatoires. En 2024, ce sont 297 procédures de recrutement qui ont été effectuées, dont 52,5% sont des femmes. Dans le processus de mobilité et de stabilisation en 2024, 69 stabilisations dont 47,82% de femmes ; 102 mobilités dont 52,94% de femmes. Dans le processus avancement de grade et promotion interne en 2024, 145 agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade, dont 48% de femmes, pour la promotion interne, 46% de femmes sur les 28 agents promus.

Selon l'INSEE, en 2023 dans la fonction publique territoriale, le salaire net moyen en équivalent temps plein était de 2 190 € par mois pour les femmes et de 2 348 € par mois pour les hommes, soit un écart de 6,8%. Cet écart s'explique en partie par des différences de temps de travail, les femmes étant plus souvent à temps partiel, et par la structuration des carrières selon les filières. Mais même à profil comparable, un écart d'environ 4% subsiste. Dans le secteur privé, cet écart est de 14,2%. Il existe à Amiens Métropole un protocole sur le régime indemnitaire qui s'appuie

sur une cotation des postes qui permet de garantir un régime indemnitaire équivalent pour un même emploi, quel que soit le sexe de l'agent ou son statut. A cet égard, je souhaite apporter une précision que je n'avais pu apporter en Conseil municipal la semaine dernière. Madame BECKER avait demandé quelle était la répartition femmes/hommes pour le versement du CIA 2025. Sur 997 bénéficiaires du CIA, nous avons 508 femmes et 489 hommes. Dans la catégorie A, 227 personnes ont bénéficié du CIA, 118 femmes, 109 hommes. Dans la catégorie B, 329 agents, 195 femmes, 127 hommes. Et dans la catégorie C, 448 agents, 195 femmes, 253 hommes.

Pour conclure sur cet exercice annuel, à retenir au titre de l'année 2024 une stabilité de l'emploi chez les agents féminins, un maintien du dynamisme égalitaire entre les hommes et les femmes dans les recrutements et les déroulements de carrière, même s'il y a encore à faire, bien entendu. Aussi, sans en faire un axe dédié dans la politique RH de notre collectivité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est dans l'ADN de la gestion quotidienne des ressources humaines. Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu longue et un peu technique avec beaucoup de chiffres, mais il me semblait important de vous fournir ces éléments. Je vous remercie.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

DONT ACTE

10 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ANNEE 2025.

MME SAVARIEGO : Préalablement à la présentation et au débat d'orientations budgétaires de la collectivité, Amiens Métropole présente le rapport annuel de situation en matière de développement durable, en répondant aux modalités réglementaires définies au décret 2011-687 du 17 juin 2011. Le présent rapport s'organise autour des cinq finalités du développement durable rappelé ci-après :

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
2. La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources.
3. L'épanouissement humain à travers le cadre de vie, la santé, l'éducation et l'emploi.
4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations au regard des objectifs de sécurité, solidarité, coopération et conditions de vie durable.
5. Le développement des modes de consommation et de production responsables.

Je vous propose de prendre acte des éléments qui vous ont été transmis.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

DONT ACTE

11 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. EXERCICE 2026.

M. GEST : Comme vous le savez, il m'incombe désormais de présenter le débat d'orientations budgétaires. Lors de la présentation du Budget Supplémentaire au dernier Conseil d'Amiens Métropole, il avait été indiqué que l'année 2026 serait impactée par des décisions attendues concernant, d'une part, le financement de la sécurité sociale, élément aujourd'hui connu. D'autre part et surtout, la loi de finance pour 2026. Le budget de la collectivité va subir des réductions

de recettes, des charges supplémentaires, ce qui va s'ajouter aux conséquences que d'autres collectivités vont également subir, sachant que cela ne s'arrête pas aux intercommunalités et aux communes, cela touche le département, les régions, et il y aura forcément des conséquences sur d'autres partenaires qui nous apportent quelquefois des aides, interviennent pour soutenir certaines de nos associations, par exemple, voire les acteurs économiques et les ménages. C'est donc à prendre en compte.

Durant le mandat actuel, qui s'achève, nous avons contribué à réduire l'écart entre le taux de chômage sur le territoire et le taux de chômage national, grâce à une politique diversifiée, en aidant les entreprises, avec un bilan financier très largement positif comme nous l'avons démontré en octobre dernier en vous fournissant des chiffres précis concernant les engagements pris par les entreprises et qu'elles ont tenus. C'est un acquis à préserver pour l'avenir, et cela se traduira aussi par une année 2026 d'investissements puisque c'est la dernière année de la programmation pluriannuelle des investissements. Notre objectif est donc de terminer les actions annoncées, promises, y compris dans certaines communes.

A priori, nous savons quels seront les impacts des décisions attendues de la loi de financement de la sécurité sociale si la copie du gouvernement ne change pas entre la mouture présentée aux parlementaires et ce qu'il va en être, s'il y a un budget, sachant qu'il n'y en a pas pour l'instant. S'il y a un budget, il y aura de mauvaises nouvelles, dont certaines que vous connaissez déjà, à savoir l'augmentation du taux de cotisation de l'assurance vieillesse des employeurs pour la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales. Celle-ci est dans un état financier précaire, et c'est la raison pour laquelle le gouvernement, dès l'année dernière, a choisi d'augmenter la part revenant aux cotisations des collectivités territoriales et ce durant quatre années. Pour Amiens Métropole, la cotisation qui était de 10,5 millions en 2023 peut être évaluée à 12,880 millions d'Euros pour l'année 2026. D'une année sur l'autre, l'augmentation sera de plus d'un million, et ce sera également le cas en 2027 et en 2028.

Deuxième élément, la baisse de la compensation de la perte de recettes de taxes foncières résultant des dispositions de la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels en 2021. Depuis lors, ces charges fiscales des entreprises, réduites de moitié, ont continué à augmenter avec la revalorisation de leurs biens ; l'autre moitié, qu'elles ne paient plus, continuait à augmenter aussi dans la compensation de sa disparition. Pour Amiens Métropole, cette compensation était, en 2025, de 6,06 millions d'Euros. Elle serait réduite de près de 20%, soit une perte de 1,17 million d'Euros.

Troisième impact, à partir du 1^{er} janvier 2026, la suppression de la compensation, c'est-à-dire du remboursement quasi-intégral par l'Etat (le Fonds de Compensation de TVA) de la TVA payée sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, payées l'année précédente, soit 990 000 €. En lien avec le FCTVA, le décalage à 2027 de la compensation par l'Etat de la TVA que nous paierons sur nos dépenses d'investissement 2026. Ces quatre mesures sont donc censées diminuer très sensiblement nos recettes.

Selon l'évaluation que nous faisons à ce jour, sachant que la loi de finance n'a pas encore été votée, nous perdrons de l'ordre de 9 millions d'Euros. J'avais indiqué le mois précédent que ce serait un peu plus de 8 millions, nous sommes aujourd'hui à environ 9 millions, et je vous rappelle que notre capacité d'autofinancement est de l'ordre de 32 millions, soit une diminution de notre capacité d'autofinancement et l'obligation de trouver différemment les recettes qui nous sont nécessaires pour assurer les investissements annoncés précédemment. La baisse de la compensation de la réduction de la taxe foncière sur les usines est de 1,170 million, -0,9 million sur la TVA. La somme due en 2026 pour la TVA payée sur les dépenses d'investissement ne sera versée qu'en 2027. Et à cela s'ajoute le fameux DILICO, outil créé par le gouvernement

l'année dernière et qui est une ponction sur nos moyens, laquelle est prévue en 2026 à 3,550 millions d'Euros. L'année dernière, nous avons déjà été prélevés de 3,4 millions, mais il était prévu un remboursement annuel de 30%. Cet engagement est tenu, c'est-à-dire que nous allons être prélevés de 3,550 millions mais remboursés des 30% de l'année dernière, c'est-à-dire 1,39 million. Il reste toutefois à notre charge 2,9 millions. Enfin, nous avons la réduction accélérée des compensations de la suppression de la taxe professionnelle, dont la perte est estimée à 0,8 million d'Euros.

Lorsque le gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation, tout le monde était ravi, puisque cela a entraîné une économie très sensible pour les citoyens, sauf que les compensations de la part de la taxe d'habitation se sont étiolées d'année en année. Le cumul est aujourd'hui très élevé pour nous et nous oblige à être particulièrement vigilants sur nos dépenses. J'estime que c'est une atteinte réelle à la décentralisation. Lorsque j'étais parlementaire, j'ai voté un texte figurant dans la Constitution qui prévoit un pays décentralisé. Quand on retire d'autorité chaque année les capacités d'intervention des collectivités territoriales, on revient sur l'autonomie et donc sur la décentralisation, ce qui est bien dommage.

Le schéma suivant est très parlant et je vous engage à le placarder dans vos mairies. Vous avez le total des déficits des administrations publiques. Il s'agit de la ligne du haut qui montre comment la dette évolue. En vert, c'est ce qui concerne la sécurité sociale. Je rappelle que vient d'être voté un PLFSS avec une augmentation des déficits de la sécurité sociale. Vous avez, par ailleurs, les administrations centrales représentées en bleu. Et tout en bas du graphique, les collectivités représentées en violet. Quand j'entends dire par Bercy que les collectivités territoriales contribuent à l'endettement de la France, c'est un énorme mensonge. En revanche, nous le payons cash car dès l'instant où l'on continue de penser que les collectivités territoriales dépensent dans tous les sens, ont plein de moyens, etc., on ment délibérément aux Français et on leur fait payer à travers les prélèvements que je viens d'évoquer. Cela mérite d'être dit parce qu'à mon avis, les Français ne le croient pas. Les élus locaux sont confrontés à une situation dont ils ne sont pas responsables. Je tenais à le redire ce soir car aborder l'année 2026 dans ces conditions financières, sachant que ce sera aussi le cas en 2027 et en 2028, ne serait-ce que pour la CNRACL, obère très sensiblement les capacités financières des collectivités territoriales, et spécifiquement celles des intercommunalités et donc la nôtre. Regardez bien ce tableau, d'une clarté totale, qui parle mieux que tous les discours de la situation réelle de l'endettement du pays.

La diapositive suivante illustre la situation macroéconomique et ses conséquences. Par exemple, la prévision de croissance pour 2025, et qui semble pouvoir être tenue, est de 0,9%. Et le gouvernement prévoit 1% de croissance pour 2026, calquant l'augmentation des bases sur cette prévision. L'inflation s'établit durablement en dessous de 2%, voire pas très éloignée de 1%. Il faut voir si cette baisse constatée, notamment en fin d'année, va se poursuivre, sachant qu'elle n'est pas toujours constatée au quotidien par nos concitoyens. Les taux d'intérêt ont été proches de 0 entre 2015 et 2021. J'ai pendant longtemps été amené à contracter des emprunts à 0,25, 0,28, 0,29%. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui, même s'il y a eu une très légère décroissance des taux. Cela nous pénalise également et pénalise le coût des emprunts de l'Etat français, donc des collectivités, à cause du poids de la dette et des déficits publics.

Notre charge prévisionnelle d'intérêt sur la dette existante baisse avec l'amortissement des emprunts existants et avec la baisse des taux d'intérêt, sur les emprunts à taux variables. Cela représente 9% de nos stocks d'emprunt. Notre dette est indexée à 17% sur le taux du Livret A qui est fixé à 3% depuis février 2023. Il a été réduit à 2,4% en février 2025 puis à 1,7% en août 2025. Figurent en bas de la diapositive les intérêts que cela représenterait dans les années 2026 à 2029.

On peut compter malgré tout sur un certain nombre de fondamentaux de notre collectivité suffisamment solides. L'objectif est de dégager un delta courant le plus proche de 30 millions d'euros, mais l'année 2026 sera marquée par la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la masse salariale, les dépenses courantes et les subventions ; mais également par la poursuite de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026, sachant que c'est notre rôle d'aller au bout de la PPI que nous avons votée il y a cinq ans ; et enfin, être particulièrement vigilant sur la gestion de notre endettement.

Concernant l'évolution de nos recettes courantes, le niveau projeté serait de 280 millions d'Euros en 2026, soit à peu près au même niveau qu'en 2025. Dans les années antérieures, le différentiel était beaucoup plus important d'année en année. L'évolution limitée des produits des taxes foncières, ce qui donne 40,16 millions en 2026 contre 39,87 millions en 2025, soit un écart de 290 000 €, dont 22 millions proviennent de la contribution foncière des entreprises. La réduction prévue au PLF, de près de 20% des compensations d'exonérations de taxes foncières. La poursuite de la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la TP en 2010, soit 15,12 millions en 2025, 14,36 millions en 2026. L'évolution mesurée de la dotation d'intercommunalité qui passe de 4,4 millions en 2025 à 5,29 millions en 2026. Et la prévision de recettes d'exploitation des services à 5,35 millions en 2026, sachant qu'elles ont légèrement augmenté en 2025.

Les dépenses courantes vont, elles, se stabiliser autour de 250 millions d'Euros sur la période 2026-2028, ce qui permettrait aux dépenses de personnel de passer de 160,83 millions à 163,83 millions en 2026. C'est essentiellement dû à l'augmentation du taux de cotisation des collectivités à la CNRACL, +3% par an, et au fait que nous avons décidé, lors du CAM précédent, de la participation à la hausse de la Métropole à la protection sociale complémentaire des agents qui souscrivent aux contrats labellisés. Cette participation est nouvelle en 2026 pour l'assurance complémentaire santé facultative des agents.

Pour compenser cela, nous devons mesurer de très près l'évolution de nos dépenses courantes. Par une baisse du coût des fluides, des dépenses d'électricité, politique que nous avons mise en place il y a deux ou trois ans et qui a porté ses fruits. Par la préservation du montant alloué aux subventions aux associations culturelles, sportives, à hauteur de 10,82 millions. Ce n'est pas si mal car ce n'est pas le cas de tout le monde, y compris d'autres collectivités territoriales de la région. La plupart du temps, nous maintenons les subventions à leur niveau mais il peut y avoir une baisse pour quelques-unes d'entre elles, voire quelques rares augmentations pour d'autres. Concernant le SDIS, le conseil d'administration où j'ai siégé il y a quelques jours a décidé une très faible augmentation de la contribution que nous payons, afin de prendre en compte l'augmentation de la Caisse nationale des agents des collectivités territoriales. Cela touche aussi les sapeurs-pompiers et les personnels du SDIS, ce qui conduit à une dépense un peu plus élevée qu'en 2025. Enfin, par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes membres. Je rappelle que cela relève du dispositif que nous avons mis en place il y a environ six ans.

La mise en œuvre de la PPI 2022-2026 se caractérise par un montant de crédits de paiement de 117 millions en charge nette. En 2025, un montant d'investissement réalisé à plus de 50 millions d'Euros, ce qui veut dire que nous maintenons un niveau d'investissement conséquent. En 2025, nous serons à 48 ou 49 millions. La projection de réalisation est posée pour 2026 à un montant de 44 millions d'Euros, dernière année de la PPI adoptée fin 2021. Cela prouve que nous sommes en mesure de poursuivre notre programme d'investissements. Comme vous le savez, nous avons toujours souhaité maintenir un haut niveau d'investissement car l'investissement, c'est de l'activité et l'activité, c'est de l'emploi.

Concernant l'évolution de l'endettement, je tiens d'abord à préciser que la collectivité n'a pas de problème pour trouver des financements, tant à court terme qu'à long terme. Nous avons légèrement baissé l'endettement d'Amiens Métropole à la fois sur le budget général et sur le total des budgets annexes, c'est-à-dire que nous avons déjà tenu nos engagements qui étaient de ne jamais emprunter plus de 21 millions d'Euros par an, et nous avons fait des années à beaucoup moins, ce qui nous a permis de diminuer l'endettement, mais il faut rester très vigilant.

Voilà ce que je pouvais dire sur le budget général. Concernant les budgets annexes, nous avons l'eau, l'assainissement, le transport, les déchets ménagers. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, la proposition d'augmentation du BA est de 1%. Pour l'eau, l'effort devra être maintenu, sachant qu'il s'élève à environ 12 millions d'euros par an. Pour l'assainissement, nous avons lancé la station d'épuration de Saint-Fuscien Sains-en-Amiénois. A cela s'ajoutent des travaux sur les réseaux d'assainissement et pas uniquement sur les réseaux d'eau. Il faut avoir en tête les énormes travaux nécessaires sur Ambonne. Et d'ici 2029-2030, nous commencerons à nous intéresser à l'extension de l'assainissement côté ouest de la Métropole, sur quelques communes qui n'en disposent pas actuellement. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas baisser nos recettes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Concernant le budget transport, la dynamique de recettes est bonne car, en effet, depuis dix ans, le montant du versement Mobilité augmente régulièrement parce qu'il est basé sur le nombre d'emplois salariés dans les entreprises de plus de 11 salariés. Comme nous avons baissé sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi, nous nous y retrouvons, et vous avez aujourd'hui 0 Euro de participation du budget général sur le budget Transport. Environ 13% des recettes proviennent de usagers qui prennent le bus, le reste étant payé par le forfait Mobilité. 0 euro d'impôt contribue à équilibrer le budget Transport. Là encore, nous anticipons le renouvellement de la flotte de bus. Deux nouveaux bus au gaz vert vont être livrés au mois de janvier, et d'autres suivront en fin d'année 2026 pour remplacer nos bus au gasoil. Bien sûr, nous maîtrisons aussi notre endettement dans le domaine des transports.

Le troisième budget annexe concerne les déchets ménagers. Je vous propose de maintenir un niveau de TEOM identique à celui de 2014, c'est-à-dire très nettement inférieur à ce que l'on constate quasiment partout ailleurs. Cela nécessite des dépenses maîtrisées. Nous savons que dans un avenir proche, l'enfouissement des déchets n'est pas l'avenir. Les casiers de l'entreprise SECODE, par exemple, seront au maximum en 2029-2030. C'est la raison pour laquelle nous avons d'ores et déjà décidé de déplacer 21 000 tonnes de nos déchets destinés à la SECODE vers l'usine IDEX de Villers-Saint-Paul où les déchets sont brûlés et donc valorisés. Et dans les années à venir, il faudra probablement réfléchir à la construction d'une usine de ce type, qui n'existe pour l'instant ni dans la Somme ni dans l'Aisne. Pour le moment, les investissements restent limités, mais il faut s'attendre à changer de registre et de niveau de financement dans les années qui suivent.

J'ouvre maintenant le débat.

MME DESBUREAUX : Petite contribution au débat. Nous rejoignons totalement votre analyse concernant la politique de l'Etat vis-à-vis des collectivités, qui grève la capacité à agir des acteurs publics les plus proches des gens. Pour autant, raison de plus pour être prudent, ce qui n'a pas souvent été le cas, et nous l'avons particulièrement dénoncé dans ce Conseil. Le bilan, c'est cela : un taux d'autofinancement pas très élevé. Bien sûr, il y a eu le TCSP, mais aussi pas mal de dépenses d'investissement sur demande. On voit aussi que la recette d'eau a doublé en cinq ans, c'est bien la conséquence des hausses tarifaires, bien supérieures à l'inflation, que vous avez infligées aux usagers. Nous avons été étonnées de trouver, page 4, un petit passage où vous vous félicitez de la bonne gestion d'Amiens Métropole depuis plusieurs années et

soulignez que vous avez permis un niveau d'investissement considérable sans avoir augmenté le taux des impôts. Et pourtant, il nous semble que le taux des impôts d'Amiens Métropole a augmenté, puisque vous aviez eu besoin de 8 millions en 2021. Effectivement, la ville d'Amiens avait fait le choix à l'époque de baisser son taux afin que cela n'affecte pas ses habitants et habitantes propriétaires, mais toutes les communes n'avaient pas eu cette possibilité à cette période et il me semble donc que cette remarque concerne Amiens mais pas toutes les communes de la Métropole.

Sur la simulation n° 1, vous faites monter légèrement les recettes par l'évolution des bases. Il y en a bien besoin parce que les recettes augmentent au même rythme et donc l'excédent courant ne dépasse pas 30 millions, et il a même tendance à baisser. Ce n'est que de la prévision et lorsque l'on réalise, c'est parfois un peu amélioré, mais lorsque l'on regarde en 2028, la dette mange la quasi-totalité de l'excédent courant. Donc un autofinancement uniquement de 2 millions en 2028, cela nous paraît un peu famélique pour continuer à investir. Vous dites aussi, je cite, "au terme du mandat actuel, un volume substantiel d'investissements aura été réalisé sans obérer la capacité à poursuivre un tel effort après le renouvellement de l'assemblée délibérante". A nuancer, car étant donné la faible capacité d'autofinancement, cela passe tout de même par des emprunts à un niveau bien supérieur depuis plusieurs années.

La simulation n° 2 est un peu meilleure en termes d'autofinancement. Il y a un même montant d'investissements et les résultats semblent très proches, donc finalement, les simulations se rapprochent.

Sur le budget annexe "Déchets ménagers", nous avons encore une subvention d'équilibre du budget principal et pas d'autosuffisance. Heureusement que nous pouvons le faire, que c'est permis, contrairement au budget annexe "Eau et assainissement". Nous craignons tout de même un risque de ré-augmentation de la TEOM si les dépenses liées au traitement des déchets restent telles quelles. Ce budget nous semble sur la corde raide et à surveiller de très près.

Sur le budget annexe "Transport", vous l'avez dit, le plus gros est passé. Prévoyez-vous des travaux pour améliorer les sites propres, la faisabilité ? Jusqu'à présent, le produit du versement Mobilité est toujours extrêmement dynamique, vous l'avez redit. Finalement, nous pensions que ce mandat serait celui du rétablissement. Par la force des choses, vous avez dû calmer les investissements. On reste tout de même sur un niveau de dette élevé compte tenu du contexte. L'Etat compresse les collectivités. Nous allons donc continuer à être dans le rouge avec la contrainte de devoir baisser le taux d'investissement. Finalement, vous vous auto-congratulez dans ce rapport, mais hormis essayer les plâtres des dépenses importantes de votre premier mandat, ce deuxième n'a vraiment rien de formidable.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez déclaré que l'enjeu budgétaire pour Amiens Métropole serait de contenir les dépenses et maintenir les investissements. Cette formule, nous l'entendons depuis des années. Or, les faits montrent exactement l'inverse. Au niveau national, la majorité, dite de socle commun avec des ministres issus de LR puis ralliés au macronisme, Bruno Lemaire et Sébastien Lecornu, a augmenté la dette de près de 1 000 milliards d'Euros depuis 2017. Pour 2026, le déficit annoncé par les gouvernements Bayrou puis Lecornu était de 4,7%, soit 138 milliards d'Euros. La spirale de l'endettement continue, enrichissant certains. Et pourtant, on a voulu faire croire que 300 millions d'euros, correspondant au décalage d'un an, donc pour le budget 2026, des réformes Touraine et Borne touchant des personnes ayant cotisé toute leur vie, seraient responsables de ce naufrage budgétaire, ce qui est faux. Pire encore, après les discours de rigueur, à la limite de la tronçonneuse, le texte sortant du Sénat porte le déficit à 5,3%, soit 18 milliards supplémentaires, dont pour l'effort de guerre, sans stratégie

sérieuse pour les services publics, l'agriculture ou notre industrie. Des milliards pour les grands groupes, notamment. Un rapport sénatorial a pointé que chaque année, cela revient à 211 milliards, mais lors de l'examen de la proposition de loi au Sénat le 30 octobre dernier de nationalisation d'ArcelorMittal pour 3 milliards d'Euros, et ainsi garantir une filière industrielle stratégique, l'argent manquerait.

Cette incohérence nationale, vous la reproduisez localement. Vos orientations, présentées ce soir, parlent plus du passé et de 2025, soit d'une stagnation satisfaisante, que de choix stratégiques partagés. Or, à Amiens Métropole, nous faisons face aujourd'hui à une capacité d'autofinancement amputée de 9 millions d'euros par l'austérité qui nous est imposée, des projets communaux reportés ou minorés, des investissements dits structurants qui ne répondent pas aux besoins du quotidien. Prenons un exemple concret, celui de la santé. Fermeture du COSEM, fermeture de la SoMeD, tension sur les soins primaires, urgences saturées, médecine de ville en recul. Le centre buccodentaire va dans le bon sens, mais il arrive tardivement avec un million d'euros alors même que vous rappelez vous-même que ce n'était pas dans les compétences mais que la situation l'imposait. Vous avez assumé une vision libérale de la santé tout en reconnaissant la nécessité d'une intervention publique, mais cette contradiction se paie aujourd'hui humainement, socialement et financièrement.

Dans le même temps, vous dénoncez, à juste titre aujourd'hui, le désengagement de l'Etat et les ponctions de Bercy sur les collectivités. Pourtant, vos représentants ont refusé toute contribution accrue des très hauts patrimoines, comme la taxe Zucman qui aurait permis de soulager les collectivités et de préserver nos services publics locaux. Cela pose une question simple : pourquoi votre PPI 2020-2026 est-elle passée à côté de cette réalité pourtant connue depuis plus de dix ans ? Depuis le début du mandat, nous naviguons à vue. Vous avez fait les poches d'Amiens par un fonds de concours de 3 millions en début de mandat, puis acté la hausse de la taxe foncière et celle de la TEOM. Nous savons que la situation financière est juste, et votre lucidité par rapport à la gribouille nationale n'est qu'un contrefeu. En effet, certains projets somptuaires ont pesé et pèsent sur notre fonctionnement et sur les projets de plusieurs équipements de proximité. Vos orientations sont des non-choix qui auront des conséquences sur le futur mandat si d'autres orientations concertées ne sont pas faites pour envisager une Métropole en mieux, en prise avec la proximité.

Alors, je vous pose trois questions claires : jusqu'à quel niveau comptez-vous endetter les habitants de la Métropole alors même que les besoins essentiels ne sont pas priorisés ? Quand allez-vous réorienter la PPI vers l'investissement productif et du quotidien - santé, transport public, déchets, eau, services de proximité ? Acceptez-vous, enfin, d'ouvrir un véritable changement de gouvernance ? Les outils existent déjà, fondés sur la coopération entre les 39 communes et non sur une logique de ville centre dominante.

Dans un contexte national instable, Amiens Métropole doit être un pôle de coopération, pas un relais local de politique budgétaire nationale incohérente, comme le prouve la baisse du fonds vert. Combien de temps pensez-vous que ce modèle puisse encore tenir et quand reviendrez-vous à des choix réellement utiles aux habitants et habitantes de nos quartiers et de nos villages ?

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Quelques mots pour répondre à Madame DESBUREAUX. Il y a eu augmentation, à une reprise, des impôts de la Métropole, c'est tout à fait exact, mais dix communes de la Métropole sont parvenues à compenser la hausse de la Métropole sur leur propre budget. Il n'y a pas que la ville d'Amiens, il y a aussi d'autres communes qui l'ont fait. Effectivement, le poids sur les ménages n'a pas augmenté dans ces cas de figure. Ensuite, il appartient à chaque commune de déterminer librement ce qu'elle souhaite

faire de son imposition locale. Mais dix communes l'ont pratiqué. D'autre part, vous évoquez la participation sur les déchets. C'est exact. Je n'en ai pas fait mystère tout à l'heure, et ce n'est pas nouveau, depuis deux ou trois ans nous disons que le budget annexe "Déchets ménagers" est certainement le plus difficile à maintenir à un niveau convenable. Il n'y a aucune volonté de notre part de cacher quoi que ce soit. Il n'empêche que s'il est à ce niveau-là, c'est parce que nous faisons l'effort de ne pas augmenter la TEOM. Allez chercher dans le périmètre des Hauts-de-France un tel niveau de TEOM et allez chercher des collectivités qui n'ont pas touché à leur TEOM depuis 2014. Si vous me les citez, je suis preneur, mais vous n'en trouverez pas. Si vous voulez que nous augmentions la TEOM, dites-le carrément. Il faut assumer vos responsabilités. Vous avez évoqué l'augmentation du prix de l'eau. C'est une litote chez vous. Oui, nous l'avons fait, et je répète pour la énième fois que c'était un choix courageux et indispensable. Et le problème du courage en politique est qu'il n'est pas généralisé. Et vous n'avez pas voulu prendre vos responsabilités devant les habitants. Nous l'avons fait, et grâce à cela, nous sommes arrivés à doubler les investissements en matière de canalisations. Je vous rappelle que nous avons 950 kilomètres de canalisations dans la Métropole. Effectivement, nous avons beaucoup de travaux à faire pour remettre à niveau et cela prend un moment. Il était indispensable de s'en donner les moyens, car collectivement, plusieurs majorités successives avaient choisi de ne pas augmenter le prix de l'eau, et un effet de ciseau finit par se produire.

Sur le niveau élevé de la dette, je n'ai pas dit le contraire, mais n'exagérons pas non plus. Un niveau de dette élevé, à vous écouter, signifierait que la situation est très délicate alors que je vous ai dit que nous n'avions pas de problème pour emprunter, que nous n'avions pas dégradé le niveau d'endettement pendant ce mandat, et qu'en plus, nous étions très loin du clignotant rouge qui pourrait s'allumer si nous étions à 12 années de remboursement de notre dette, ce qui n'est absolument pas le cas puisque ce chiffre est à diviser par deux. Nous avons choisi une fois de plus d'investir de manière importante, et pour investir nous avons, surtout lors du premier mandat, augmenté l'endettement. Mais depuis 2020, la situation s'est stabilisée.

Quant à Madame BECKER, je suis bien en peine de lui répondre car elle n'a parlé que du national, que du budget de l'Etat. Vous pouvez essayer de m'embarlificoter sur le fait qu'il y a le noyau central, mais avec moi, cela ne marche pas. Vous savez très bien ce que je dis depuis des années, vous êtes donc totalement à côté du sujet. Je sais bien que le niveau d'endettement de la France est catastrophique, je suis le premier à le déplorer, et je sais bien que les citoyens n'y sont pour rien et que les collectivités territoriales n'y sont pour rien non plus. Tout cela, je l'ai déjà dit à maintes reprises, ce n'est pas la première fois que j'évoque la perte d'autonomie des collectivités territoriales. Ne me faites pas ce coup-là, ce n'est pas à moi que vous devez vous adresser. Par ailleurs, vous ne parlez que de sujets nationaux. Pardonnez-moi, mais la politique santé n'est pas du tout une compétence d'Amiens Métropole, c'est une compétence qu'exerce un peu la Ville d'Amiens, parce que c'est un choix qu'elle a fait, mais ce n'est pas de notre compétence. Je ne vois pas ce que vos discours sur ce sujet viennent faire dans un débat d'orientations budgétaires d'une collectivité qui n'est absolument pas compétente dans ce domaine. Sur l'endettement, j'ai déjà répondu à Madame DESBUREAUX et je ne vais pas ajouter quoi que ce soit. Je souhaite simplement confirmer les propos que j'ai tenus tout à l'heure et qui m'ont amené à vous présenter ce débat d'orientations budgétaires. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Nous avons donc à prendre acte du débat pour une délibération spécifique, et voter sur le fait que nous avons réellement débattu.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vais rompre l'ordonnancement des points et passer la parole à Guillaume DUFLOT qui va nous parler des points 58 et 59 sur les clubs sportifs et les subventions.

58 - CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026. CONVENTIONS.

M. DUFLLOT : Conformément au projet sportif d'Amiens Métropole 2021-2026, je vous propose d'allouer les subventions de fonctionnement 2026 aux clubs de haut niveau et de niveau intermédiaire pour un montant global de 2 433 000 € cette année. Le détail de chacune de ces subventions vous est précisé dans la délibération et a été présenté également en Commission Culture et Sport il y a quelques jours. Je vous précise que pour l'ASC Football, l'Amiens Hockey Elite et le Hockey Club Amiens Somme, il s'agit de subventions pour la saison 2025-2026.

A noter également quelques changements de catégories cette année : le RCA Football de niveau intermédiaire passe à un niveau de proximité en 2026 compte tenu de l'évolution de ses résultats sportifs de l'équipe première.

Il convient également d'approuver et d'autoriser le Président à signer une convention à chacun des clubs cités dans cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - CLUBS SPORTIFS DE PROXIMITE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026. CONVENTIONS.

M. DUFLLOT : C'est le même type de délibération qui concerne cette fois les clubs de proximité. Je vous propose d'allouer une subvention de 391 185 € cette année concernant les clubs cités dans cette délibération. Comme je viens de l'expliquer dans la délibération précédente, le RCA section football change de niveau, passant d'un niveau intermédiaire à un niveau de proximité de par ses résultats sportifs.

Il convient également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'ASPTT Amiens et l'Amiénois Boxing Club

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF.

M. GEST : Compte tenu du calendrier budgétaire retenu, sachant que nous voterons notre budget primitif 2026 en février, les textes permettent dans l'attente, et sans délibération spécifique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. De même, il est possible de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget primitif. Ce n'est pas le cas pour les dépenses d'investissement et c'est pourquoi je vous propose de m'autoriser à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, et dans la limite du plafond des autorisations de programme s'agissant des dépenses à caractère pluriannuel. Cette délibération est identique à celle que nous avons prise l'année dernière. Y a-t-il des questions ?

13 - BUDGET ANNEXE. CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNEE 2026.

M. GEST : Il convient de déterminer les tarifs de redevance pour les prestations du crématorium d'Amiens Métropole pour l'année 2026. Je vous propose en ce sens d'approuver la présente délibération actant la nouvelle grille tarifaire du crématorium, précisant que ces nouveaux tarifs sont basés sur ceux de 2025 actualisés de 1% arrondis. Y a-t-il des questions ?

ADOpte

Observations :

Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX M. PRADAT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à Mme DELATTRE), BARA ont voté contre.

14 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES. MEGACITE. PROLONGATION DU 31 DECEMBRE 2026 AU 30 JUIN 2027. AVENANT N° 3.

M. GEST : Depuis le 1^{er} janvier 2022, Amiens Métropole et la société Sececam, filiale du groupe GL Events Venues, sont liées par un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre d'exposition et de congrès Mégacité à Amiens. L'échéance du contrat est actuellement fixée au 31 décembre 2026. Cependant, une réflexion sur l'évolution à donner à cet équipement, dont une partie est ancienne, nécessite des analyses et concertations complémentaires. Une prolongation du contrat actuel permettrait de collecter toutes les données nécessaires à cette réflexion et à une éventuelle procédure de mise en concurrence. L'article L.3135-7 du code de la commande publique dispose par ailleurs que le contrat de concession peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen et à 10% du contrat de concession initial.

Je vous propose donc de prolonger pour une durée maximale de 6 mois ce contrat d'affermage avec la société Sececam, soit jusqu'au 30 juin 2027. Cette modification de faible montant prévoit, bien entendu, un prolongement de la redevance due à notre collectivité pour les 6 mois supplémentaires proposés : 17 500 € HT de redevance fixe, ainsi qu'une redevance variable qui sera calculée selon la formule déjà prévue au contrat. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES MEGACITE. GRILLE TARIFAIRE. ANNEE 2025.

M. GEST : Le contrat de délégation de service public signé le 21 décembre 2021 a confié la gestion et l'exploitation du centre d'exposition et de congrès Mégacité à la Sececam. L'article 22 de ce contrat encadre la tarification applicable et prévoit une évolution éventuelle des tarifs à la demande du délégataire. Cette année, la direction générale de Sececam a fait une proposition de nouvelle grille tarifaire à la collectivité : le maintien des tarifs existants et la création d'un nouveau tarif simplement pour les salles de sous-commission, avec une tarification au mètre carré.

Je vous propose d'approuver cette nouvelle grille tarifaire pour l'année 2026. Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE GESTION DES ACTIFS ET APPUI A LA MOBILITE HAUTS-DE-FRANCE. RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE. ANNEE 2024.

M. GEST : Afin d'améliorer la transparence de l'activité et de la gestion des établissements publics locaux vis-à-vis des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la production d'un rapport annuel présentant les informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Ainsi, les trois dossiers qui vont suivre portent sur des rapports destinés à être débattus en séance par l'assemblée délibérante. Pour ce point 16, je vous rappelle que l'ouverture à la concurrence des TER a conduit la région des Hauts-de-France à reprendre la propriété des matériels roulants et ateliers de maintenance auparavant gérés par SNCF Voyageurs. Pour gérer ces actifs, la Région et Amiens Métropole ont créé la SPL GAAM Hauts-de-France, Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France, société publique locale basée à Amiens dont ils sont les seuls actionnaires avec un capital au 18 mars 2025 de 100 089 675 € divisés en 444 843 actions de 225 € et réparties de la manière suivante : 444 823 actions pour la Région Hauts-de-France, soit 99,9955% ; 20 actions pour Amiens Métropole, soit 0,0045%.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE. EXERCICE 2024.

M. GEST : Sur le même fondement que pour le dossier précédent, je vous propose ici de soumettre au débat le rapport de l' élu mandataire au titre de l'année 2024 pour la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement au capital de 2 955 000 € et au sein de laquelle 3 postes d'administrateur sont occupés par des élus de notre collectivité sur les 18 que compte le conseil d'administration. Pour mémoire, les contrats en cours confiés par notre collectivité portent sur l'aménagement de la ZAC Renancourt, dont il sera question au point 20 de notre ordre du jour, et sur l'étude de revitalisation Whirlpool. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE EXERCICE 2024.

M. GEST : Toujours sur les mêmes fondements, il s'agit ici du rapport annuel du mandataire de la SPL Vallée Idéale Développement dont Amiens Métropole est actionnaire à hauteur de 44,44%. Synthétiquement, pour cette structure, au titre de l'année 2024, la SPL Vallée Idéale Développement est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres, dont 4 représentent la communauté d'agglomération. Trois réunions du conseil d'administration ont eu lieu et 2 assemblées générales, et Madame Caroline BOHAIN assure les fonctions de Présidente du conseil d'administration depuis le 11 décembre 2024.

Suite à l'augmentation de capital réalisée en 2024, la composition de l'actionnariat a évolué avec un nombre d'actions pour Amiens Métropole porté de 2 500 à 6 944, soit un montant de 694 400

€, identique pour la Ville d'Amiens. Par ailleurs, les principales activités et opérations de l'année au titre des contrats passés avec notre collectivités sont la ZAC Gare la Vallée, la ZAC Borealia, la PIC, le bail emphytéotique administratif pour le camping du parc des Cygnes. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. INTEGRATION DE LA COMMUNE DE LONG AU CAPITAL. MODIFICATION DES STATUTS.

M. GEST : Il ne vous a pas échappé que la commune de Long ne faisait pas partie d'Amiens Métropole, mais sur le sujet de la SPL Vallée Idéale Développement, qui accompagne les collectivités dans leurs projets de valorisation touristique et patrimoniale, nous abordons un point qui porte sur la demande de la commune de Long, récemment labellisée "Station Verte", qui souhaite devenir actionnaire de la SPL afin de pouvoir lui confier, entre autres missions, l'exploitation de son camping communal.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir donner tous pouvoirs aux représentants de la collectivité siégeant au conseil d'administration de la SPL afin d'agréer l'entrée de la commune de Long au capital social. En effet, le département de la Somme a d'ores et déjà approuvé la cession de 5 actions au bénéfice de la commune de Long. Je vous invite également à valider la nouvelle répartition du capital et des sièges d'administrateurs résultant de cette opération, tel que détaillé à l'article 14 des statuts modifiés qui sont soumis à votre approbation.

Enfin, la modification des statuts inclut également plusieurs ajustements concernant les modalités de désignation du censeur, les limites d'âge, ainsi que les règles de transmission des convocations aux assemblées générales. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2024.

M. GEST : Conformément aux dispositions du traité de concession de 2007 et du code de l'urbanisme, Amiens Aménagement a transmis à Amiens Métropole le compte rendu annuel à la collectivité locale de la ZAC Renancourt présentant la situation de l'opération au 31 décembre 2024, et les prévisions pour les années suivantes.

Je vous propose d'approuver ce compte rendu qui fait apparaître les éléments suivants :

1. Un montant prévisionnel des dépenses de 44 535 000 €, dont 26 138 000 € réalisés au 31 décembre 2024 avec des prévisions de dépenses en hausse de 268 000 € HT par rapport au dernier C.R.C.A.L. 2023.
2. Un montant prévisionnel des recettes, hors participation d'équilibre d'Amiens Métropole, de 34 339 000 €, dont 10 607 000 € réalisés au 31 décembre 2024 et des prévisions de recettes en hausse de 268 000 € HT.
3. La participation financière globale d'Amiens Métropole à l'équilibre de l'opération qui est évaluée à 10 196 000 € et qui reste stable.

Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Le quartier Renancourt s'est beaucoup développé avec de nombreux équipements privés, et nous nous demandions si des équipements publics étaient prévus, car il semble souffrir d'absence ou de distance trop importante, comme par exemple une crèche pour la petite enfance, des commerces, et surtout une desserte de bus. Quand le nouveau quartier sera-t-il desservi par les bus ?

M. GEST : Sur ce point particulier, une desserte de bus à la demande est déjà mise en place. RésaGo fonctionne déjà. Bien sûr, pour étendre ce service, nous attendons l'évolution globale du secteur, l'augmentation de la population, qui est en cours, et dès l'instant où le service RésaGo deviendra insuffisant, il y aura prolongement du réseau classique de nos bus. Vous m'avez posé deux autres questions.

MME DESBUREAUX : J'évoquais un projet de crèche, et souhaitais savoir si les travaux de l'école avançaient.

M. GEST : Les travaux de l'école relèvent de la Ville d'Amiens. D'autre part, pour qu'il y ait des commerces, il faut des candidats, et il y a des candidats dès lors qu'une clientèle s'affirme et s'avère nécessaire. La réflexion est en cours. Dans ce secteur, nous avons différents points. Il y a, tout d'abord, le secteur en développement de la ZAC Renancourt, mais également les constructions de logements rue Robert Le Coq et sur l'avenue Louis Blanc, eux-mêmes en nombre important puisqu'il y a environ 800 logements de nature différente (résidences pour personnes âgées, résidences pour étudiants, et logements classiques). Dans ce quartier, les promoteurs ont la volonté d'installer des commerces, mais ce n'est pas simple de trouver des volontaires en rez d'immeuble. Je précise qu'il s'agit d'un quartier modeste sur le plan financier, et il ne faut pas penser qu'il existe des quantités de possibilités de développement commercial dans le secteur, c'est un leurre. Les habitants de ce secteur attendent volontiers les opérations de promotion dans les magasins existants. Pour autant, une réflexion est en cours, surtout si Borealia se développe, car il y aura alors à la fois les habitants du quartier, mais aussi les personnes qui viendront travailler et rendront probablement nécessaire l'installation de commerces supplémentaires. Comme je connais votre attachement particulier à Borealia, nous ne manquerons pas l'occasion de développer le commerce à ce moment-là, mais pour l'heure ce n'est pas encore le cas. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur STENGEL.

M. STENGEL : Effectivement, sur le sujet de l'école, la question avait déjà été posée en Conseil municipal et j'y avais déjà répondu en indiquant que les services travaillaient dès à présent sur l'évolution de l'école de Renancourt. Je vous renvoie donc à la réponse que j'avais faite au Conseil municipal il y a quelques mois sur ce sujet.

M. GEST : Il faut également prendre en compte les évolutions d'effectifs qui, dans les prochaines années, ne seront pas en augmentation de manière générale. C'est à suivre de très près car une population nouvelle arrive sur le quartier. Sera-t-elle synonyme d'arrivée de jeunes enfants, c'est à voir, sachant que ce n'est pas toujours le cas et qu'il peut s'agir d'élèves qui relèvent du collège. Cela nécessite une analyse assez fine avant de prendre des décisions qui, de toute façon, ne relèvent pas d'Amiens Métropole, mais de la Ville d'Amiens. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**21- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS. AVENANT N°
3 RELATIF A LA GESTION DES CONFORMITES ET CONTENTIEUX PENAL.**

M. GEST : Par délibération en date du 29 avril 2021, le Conseil d'Amiens Métropole a décidé de renouveler les conventions concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le service commun avec 30 communes de la Métropole, pour une durée de 6 ans. Un avenant a également été approuvé au conseil du 14 décembre 2023, sollicité par 13 communes, dont l'objet était de fournir une prestation complémentaire, à savoir la gestion des conformités après le dépôt des demandes de contentieux pénal sur sollicitation expresse du Maire.

Je vous propose d'approuver l'avenant permettant d'ouvrir cette prestation aux autres communes demandeuses et de m'autoriser à le signer. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - DEPOTS DES MASTERS DE MICROFILMS ET DES IMAGES NUMERIQUES. CONVENTION AVEC LE CENTRE NATIONAL DU MICROFILM ET DE LA NUMERISATION D'ESPEYRAN.

M. GEST : Je vous propose d'approuver la convention permettant d'acter le dépôt des masters de microfilms et d'images numériques actuellement détenus par les Archives municipales et communautaires d'Amiens au Centre national du Microfilm et de la Numérisation d'Espeyran, qui sera chargé d'en assurer la conservation pour une durée de 10 ans. Il s'agit d'assurer une conservation pérenne et de les préserver de tout incident ou accident, étant précisé que le Centre les conservera à titre gratuit. Pas de question ?

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - AMIENS. ECOPOLIS 2. ATELIER N° 5 ET 8. ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA SOMME. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE.

M. GEST : Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'occupation précaire au profit de l'association des Restaurants du Cœur de la Somme qui occupera, à titre gracieux, les ateliers 5 et 8 du site Ecopolis 2 situé avenue de la Paix à Amiens, et qui ne peut plus poursuivre son activité de distribution alimentaire dans le local dont elle disposait rue Roland Garros. Afin de garantir la continuité du service rendu aux bénéficiaires, les services ont travaillé conjointement à la recherche d'une solution temporaire, qui est celle que je vous propose d'approuver aujourd'hui, et ce pour une durée maximale de 6 mois. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE L'ACTION AGORA. ANNEE 2026. CONVENTION.

M. GEST : Je vous propose de renouveler notre soutien à la Maison des Associations d'Amiens Métropole pour l'organisation d'AGORA en lui accordant une subvention à hauteur de 173 200 € de la même manière que pour l'année 2025. Pour 2026, une amélioration sera apportée en matière d'accompagnement humain, notamment avec la présence de vacataires pour mieux orienter le public tout au long de la manifestation. Cette augmentation sera compensée par la baisse des coûts de signalétique.

Il convient dès lors d'approuver la convention à intervenir et de m'autoriser à la signer. Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE D'AMIENS ET DU PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LES ECOLES HOTELIERES DU LYCEE DE LA HOTOIE ET DU LYCEE SAINT-MARTIN. CONVENTION. ANNEE 2026.

M. GEST : Comme chaque début d'année, Monsieur le Maire de la Ville d'Amiens et moi-même formulons nos vœux pour l'année à venir. Pour l'année 2026, ces derniers vœux du mandat seront formulés au Coliseum, comme les années précédentes.

Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions à conclure, comme les années précédentes également, avec les établissements hôteliers de Saint-Martin et de la Hotoie qui participeront à la bonne organisation de l'événement qui se tiendra le 8 janvier prochain. Cette participation qui contribue à la formation professionnelle des élèves représente un coût de 7 022 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - REGLEMENT DE VOIRIE APPLICABLE SUR LES ESPACES PUBLICS ET LES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE APPROBATION.

M. DESSEAUX : Amiens Métropole a exprimé la volonté d'élaborer un nouveau règlement de voirie communautaire dans l'optique de préserver le domaine public routier lors des travaux réalisés par différents intervenants. Conformément à la réglementation en vigueur, une démarche de concertation avec les représentants des occupants du domaine public routier s'est déroulée lors des réunions dans le cadre de la commission consultative créée à cet effet par la délibération du 30 janvier dernier. Cette commission ayant émis son avis, je vous propose aujourd'hui d'approuver ce nouveau règlement de voirie applicable sur les espaces publics et voies d'intérêt communautaire qui se substituera au règlement de voirie de 1972.

Ce règlement de voirie est constitué de six chapitres, à savoir : un volet généralités, les dispositions administratives - régime des travaux, demandes d'intervention, conditions de délivrance des autorisations de voies, réglementation des travaux urgents, procédure amont/aval des travaux, etc. Mais aussi les dispositions techniques, les dispositions propres aux riverains du domaine public routier, les dispositions financières et les sanctions des infractions éventuelles.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS était absent de la salle au moment du vote.

27 - PERMISSIONS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. REVISION DES TARIFS.

M. DESSEAUX : L'occupation du domaine public routier est soumise à une autorisation préalable du gestionnaire de la voirie. Cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public prend la forme d'une permission de voirie accordée notamment pour l'installation de réseaux enterrés ou de pistes d'accès aux stations-services. Moyennant, bien entendu, le paiement d'une redevance, les tarifs des permissions de voirie sur le domaine public communautaire sont révisés chaque année.

Je vous propose d'approuver la grille tarifaire annexée à la délibération fixant pour l'année 2026 une augmentation de 1%. Les recettes sont donc estimées à environ 9 120 € en fonction du nombre de permissions de voirie délivrées, bien entendu.

M. GEST : Je mets aux voix cette délibération, qui est contre ? qui s'abstient ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS était absent de la salle au moment du vote.

28 - AMIENS. AMENAGEMENT D'ACCES PROVISOIRES POUR CONSTRUCTIONS NEUVES RUE ROBERT LE COQ ET AVENUE LOUIS BLANC. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Un programme de construction de 13 lots, à l'angle de la rue Robert Le Coq et de l'avenue Louis Blanc, est en cours, composé à la fois de maisons individuelles et de logements collectifs générant de nouveaux besoins de desserte de parcelles sur l'espace public. C'est pourquoi je vous propose la réalisation d'aménagements provisoires d'ici la fin de l'année 2025, à savoir : la création et la modification d'accès de véhicules ou piétons qui nécessiteront la reprise de structures et de bordures et la réalisation d'un revêtement type bicouche. L'espace à l'angle des deux rues sera aménagé provisoirement avec des empièvements et de la terre végétale afin de préfigurer l'aménagement définitif de l'espace. Ces deux rues étant des voies communautaires, le coût des travaux pour Amiens Métropole est estimé à 200 000 € TTC. Cependant, l'aménageur s'engage à participer au coût des travaux provisoires de réfection de l'espace public selon un montant de 171 250 € TTC, puisque toute modification de l'espace public liée aux nouveaux besoins d'accès est financièrement imputable au pétitionnaire du permis d'aménager. Le reste à charge pour Amiens Métropole serait donc de 28 750 € TTC. Sur ce coût résiduel, la commune d'Amiens participera financièrement en versant un fonds de concours de 30% du montant HT, soit une estimation de 7 187 €, comme délibéré lors du Conseil municipal du 11 décembre dernier.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte

Observations :

Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX M. PRADAT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à Mme DELATTRE), BARA ont voté contre.

29 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE. ANNEE 2024.

MME FOURE : Le Rapport Social Unique de l'année 2024 vous est présenté, conformément aux dispositions légales, et après avoir été présenté au Comité social territorial le 28 novembre dernier. Ce rapport tend à regrouper l'ensemble des indicateurs relatifs aux ressources humaines, depuis le recrutement des agents à la condition de leur exercice dans la collectivité. Il illustre la capacité de la collectivité à conjuguer modernisation de sa gestion des ressources humaines, rigueur budgétaire et amélioration continue du climat social. J'en veux pour preuve un certain nombre d'indicateurs comme le nombre de jours de grève, par exemple.

Les évolutions observées confirment la maturité des politiques RH engagées, tout en invitant à poursuivre les efforts d'ajustement organisationnel et de prévention, garants d'un service public durable, performant, et respectueux des agents qui le font vivre. J'en profite pour saluer la qualité du travail de l'ensemble de nos agents.

Au niveau de la structure des effectifs, on observe une hausse de 3% des filières administratives et de 2% des agents de catégorie C. Un mot également sur l'absentéisme. Le rapport souligne une légère baisse de 2,25% et une baisse aussi du nombre d'accidents du travail qui diminuent de 4%. Cette année 2024 témoigne aussi d'un engagement renouvelé en termes de formation avec une hausse de 9%. Voilà les éléments sur lesquels je souhaitais attirer votre attention.

M. GEST : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

DONT ACTE

M. GEST : Je passe la parole à Jean-Claude RENAUX pour présenter les points 30, 31 et 32 de façon globalisée.

M. RENAUX : Le point 30 concerne la période 2018-2024 de la délégation de service public attribuée à la société Keolis Amiens. Ce contrat a régulièrement fait l'objet d'avenants sur sa durée. Toutefois, un protocole transactionnel s'avère nécessaire afin de définir les conditions de fin de contrat, liées notamment à la modulation de l'offre kilométrique, à la revue des objectifs de recettes, à la mise en service de 30 bus biogaz déployés sur l'année 2024, aux impacts du transfert des services scolaires, à l'intégration de prestations spécifiques comme le Festival Minuit avant la nuit, au renfort du marché de Noël, au transfert de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'application des règles liées à la loi 2024-264 en matière de ressources humaines.

Ce protocole se traduit financièrement par un titre de recettes de 2 982 804,87 € HT, au bénéfice d'Amiens Métropole, et un mandat d'un montant de 1 594 899,40 € HT pour le compte de la société Keolis Amiens, soit un solde positif pour Amiens Métropole de 1 387 905,47 €. Je vous propose d'approuver ledit protocole et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président, tout en précisant qu'un second protocole s'avèrera nécessaire pour traiter spécifiquement les incidences provoquées par l'incendie du tableau électrique du dépôt du bus de Rivery dès que les conséquences financières seront entièrement mesurées.

Le point 31 concerne l'encaissement des recettes des services Amétis et Buscyclette, puisque dans le cadre de la DSP ayant pris effet au 1^{er} janvier de cette année et conformément aux textes en vigueur, le délégataire doit assurer l'encaissement des recettes et/ou le paiement des dépenses au nom et pour le compte d'Amiens Métropole, ainsi que du remboursement des recettes encaissées à tort, le recouvrement et l'apurement des éventuels indus résultant des paiements. C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de mandat avec Keolis, qui précise les modalités de fonctionnement. Cette convention sera effective pendant l'intégralité de la durée du contrat de délégation de service public, soit jusqu'au 31 décembre 2030. A noter que cette dernière a préalablement été soumise pour avis auprès du Comptable public qui l'a validée.

Enfin, le point 32 concerne également le projet de création d'un serveur informatique de secours pour le réseau Amétis. En effet, l'incendie survenu en octobre 2024 dans le local basse tension du dépôt Amétis a pointé une vulnérabilité de nos installations qui permettent l'exploitation du réseau Amétis. Une duplication des installations informatiques nous permettrait de basculer

rapidement vers une infrastructure de secours et d'assurer le maintien des services essentiels aux usagers, avec une qualité de service identique à celle fournie en fonctionnement normal. La solution présentée consiste à disposer d'une demie B au sein du centre d'hébergement de Somme Numérique. C'est en ce sens que je vous propose d'approuver la charte d'hébergement des matériels informatiques de Somme Numérique et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Pour information, les conditions de la charte prévoient une part fixe annuelle d'hébergement de 4 800 € HT pour la demie B, et une part variable de 0,20 € HT par KW consommé. Les frais de mise en service sont fixés à 800 € HT.

M. GEST : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

30 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AMETIS ET BUSCYCLETTE. PERIODE 2018-2024. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL N° 1.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. ENCAISSEMENT DES RECETTES DES SERVICES AMETIS ET BUSCYCLETTE. CONVENTION DE MANDAT.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - CREATION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE DE SECOURS POUR LE RESEAU AMETIS. CONTRAT D'HEBERGEMENT AVEC SOMME NUMERIQUE.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME. EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES. CONVENTION.

M. RENAUX : Le déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire a été approuvé lors du Conseil d'Amiens Métropole du 21 décembre 2017. Dans le cadre de l'entente constituée avec la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme, il a été convenu que la Ville d'Amiens et Amiens Métropole confient l'installation et l'exploitation des bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables à la FDE. Je vous propose aujourd'hui de poursuivre ce partenariat avec Territoire d'Energie, ex-FDE 80 selon sa nouvelle dénomination, par l'approbation d'une convention lui permettant d'assurer, pour le compte d'Amiens Métropole, la maintenance, la supervision et la monétique des bornes, ainsi que le déplacement et le remplacement des équipements si nécessaires. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention. Je précise que ce dispositif permet aussi de percevoir des recettes financières au bénéfice d'Amiens Métropole.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE GESTION DES ACTIFS ET APPUI A LA MOBILITE HAUTS-DE-FRANCE. RENOUVELLEMENT D'UNE DELEGATION DE COMPETENCE ACCORDEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES POUR PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL.

M. RENAUX : Notre assemblée a pris acte en amont du rapport de l'élu mandataire de la Société Publique Locale de Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France. L'assemblée générale extraordinaire de la SPL du 15 octobre 2024 a donné délégation au conseil d'administration pour décider des augmentations de capital pour une durée de 18 mois, en application des dispositions du code du commerce. Cependant, cette dernière arrive à échéance alors que d'autres augmentations sont encore nécessaires jusqu'en 2028. Conformément au modèle financier de la concession et aux engagements de la Région, le conseil d'administration, en date du 4 décembre 2025, a donc convoqué une nouvelle assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le 23 janvier 2026, pour déléguer à nouveau au conseil d'administration le pouvoir de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire d'un montant maximum de 57 457 800 € par émission de 255 368 actions nouvelles de 225 € chacune, intégralement réservées à la Région Hauts-de-France.

Je vous propose donc d'autoriser le représentant d'Amiens Métropole à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL à voter en faveur du renouvellement de la délégation de compétence de 18 mois au conseil d'administration ; d'approuver le principe de cette nouvelle augmentation de capital et de renoncer expressément pour Amiens Métropole à la clause de non-dilution, article 2.5 du pacte d'actionnaires.

M. GEST : Je suis votre représentant dans cette structure. Certains chiffres donnent le vertige, mais il est certain que nous sommes engagés de façon extrêmement modeste. J'ai donné tout à l'heure le montant du pourcentage des actions que nous possédons, et dans cette nouvelle augmentation, il y en a 0 pour Amiens Métropole, c'est la Région qui prend tout et qui, d'ailleurs, réalise les investissements nécessaires pour acquérir de nouveaux trains, notamment des TER, afin d'améliorer la desserte des différents points de la région. Il s'agit de me donner la possibilité de voter, lors de la prochaine échéance en janvier prochain, et de renoncer à des actions supplémentaires. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - CONSIGNES A VELOS EN GARE D'AMIENS. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE LA SNCF. GARES ET CONNEXIONS. CONTRAT.

M. RENAUX : C'est une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la SNCF Gares et Connexions. Amiens Métropole a ouvert en février 2020 deux consignes à vélos dans la descenderie de la gare d'Amiens pour un volume de 180 places afin d'offrir un service de stationnement vélos sécurisé, abrité, géré par l'Agence Buscyclette.

En application d'un décret paru en 2021, SNCF Gares et Connexions doit offrir 280 places de stationnement sécurisé pour les vélos en gare d'Amiens et suite aux échanges engagés, je vous propose ainsi de lui confier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la direction, le financement, la coordination et le contrôle des travaux d'augmentation de la capacité des deux consignes en gare d'Amiens, et d'ajouter ainsi 109 places de stationnement supplémentaires. Gares et Connexions prend en charge la totalité de la charge financière de ces travaux pour environ 52 000 € HT.

Il convient dès lors d'approuver le contrat de maîtrise d'ouvrage et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président, et sous réserve de la disponibilité des entreprises, les travaux pourront intervenir au cours du premier semestre 2026.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE. INSTALLATION D'UNE STATION VELAM. CONVENTION QUADRIPARTITE.

M. RENAUX : Dans le cadre du déploiement des stations Vélam consécutivement au nouveau contrat de concession passé avec JCDecaux, attributaire au terme d'un appel d'offres, des échanges sont intervenus avec la Direction générale du CHU dans la mesure où ce site constitue un générateur de déplacements majeur qui fait face à une pression importante du point de vue du stationnement automobile.

Ainsi, en accord avec le CHU, qui a autorisé le démarrage anticipé des travaux, une station Vélam a été implantée à l'entrée du site côté giratoire Christian Cabrol juste avant la guérite d'entrée, et a pu ouvrir le 1^{er} octobre dernier. Aussi, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention quadripartite à intervenir avec la Ville d'Amiens, le CHU et JCDecaux pour cette opération, étant précisé qu'Amiens Métropole aura à sa charge les frais liés à la consommation électrique de la station.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL: Il s'agit ici de passer nos dossiers d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Je vous propose aujourd'hui de soutenir 8 entreprises pour un total de 37.802 €. Les bénéficiaires sont situés à Saint-Fuscien et à Amiens.

- A Saint-Fuscien, la bénéficiaire est la SAS Les Etoiles, une micro-crèche qui obtiendrait une aide de 5 817 €.

- A Amiens, les bénéficiaires aux activités variées, comme la supérette MP Distribution à hauteur de 6 000 € ; la société Martigny & Fils, commerce de vins et spiritueux, à hauteur de 6.000 € ; la SARL Pauchet Sports qui vend des articles de sports à hauteur de 1 254 € ; la SAS Jin Millet, traiteur chinois, à hauteur de 3 180 € ; la SARL LFC Bureau, papeterie bureautique, à hauteur de 5 643 € ; la SAS Japel, espace de jeux de laser games, à hauteur de 6 000 € ; et enfin, la SARL Augustin Pizzeria à hauteur de 3 907 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vous rappelle que le point 38 a été retiré de l'ordre du jour.

38 - AMIENS. INDEMNISATION SUITE AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU. M. SEBASTIEN QUENEL. BOULANGERIE LA MAIE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

Dossier retiré de l'ordre du jour.

39 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME PINON: Je vous propose la première répartition pour 2026. Il s'agit d'anticiper le soutien à certaines manifestations et projets étudiants, pour une enveloppe totale de 9 300 € aux organismes suivants :

- 1 800 € à l'association Don K'fé pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Festival de DK'Jam pendant le printemps 2026 ;
- 1 500 € à l'association Tech de Pub pour l'organisation du 24^{ème} gala de Tech de Pub qui se tiendra le 15 janvier 2026 ;
- 6 000 € à l'UPJV pour l'organisation à Amiens, notamment de la manifestation "En avant la musique - Sa majesté le jazz" du 23 au 27 mars 2026 pour 1 000 € ; le concours régional "Faites de la Science" le 29 avril 2026 pour un soutien à hauteur de 1 000 € ; la 12^{ème} conférence de l'ARIMHE intitulée "Le management du tourisme en mutation" les 6 et 7 mai 2026 pour un soutien à hauteur de 1 000 € ; le congrès de l'AREP intitulé "Périnatalité et environnement toxique : nouveaux enjeux" qui se tiendra les 21 et 22 mai 2026 pour un soutien à hauteur de 1 500 € ; et enfin, la conférence internationale sur l'histoire de la cryptologie "HistoCrypt" qui se tiendra du 22 au 25 juin 2026, et qui aura lieu pour la première fois en France,

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - INNOV'AMIENS. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME DELETRE: Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'approuver le renouvellement de notre adhésion à l'association Innov'Amiens pour un montant de 30 000 € ainsi que la convention lui accordant une subvention de fonctionnement de 330 000 € au titre de l'année 2026, une part fixe de 300 000 € et une part variable de 30 000 €, et un remboursement des frais de location de salles à hauteur de 25 000 €, comme habituellement. Pour rappel, cette association est positionnée sur deux ambitions : la santé et l'énergie. Elle impulse et elle accompagne les projets innovants grâce à son incubateur. Et pour 2026, Innov'Amiens ambitionne de renforcer sa dynamique d'animation des filières en structurant davantage son positionnement en trois volets : l'accompagnement des projets innovants, le catalyseur des dynamiques partenariales, et celui des dynamiques événementielles.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. GEST (pouvoir de M. de JENLIS) n'a pas pris part au vote.

41 - LA MACHINERIE. PARTENARIAT. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME DELETRE : La Machinerie est définie comme un tiers lieu permettant des interactions entre des profils variés - des enseignants, des chercheurs, des responsables d'entreprises innovantes, des artisans innovants, des étudiants, des entrepreneurs, des scolaires, et bien d'autres. Le lieu concourt au développement de la pluridisciplinarité et au croisement des

savoirs. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs que nous avons de la facilitation de l'accès aux savoirs et à l'innovation, de développement à la fois de la visibilité de l'innovation sur le territoire et de l'attractivité par le vecteur de l'innovation. La Machinerie déploie un espace de projets que vous connaissez, au cœur du secteur Gare la Vallée, qui intègre des espaces et des outils collaboratifs, un fab lab, une manufacture de proximité, et un espace de coworking co-création.

Afin d'encourager ses ambitions et de poursuivre ses activités, je vous propose à nouveau, pour l'année 2026, de contribuer à son fonctionnement à hauteur de 40 000 € répartis comme suit : une part fixe de 30 000 € et une part variable de 10 000 €, qui sera attribuée en totalité, à 50% ou non versée en fonction de la réalisation des objectifs fixés dans les articles 3 et 4 de la convention que je vous propose d'approuver.

M. GEST : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - KATALYZE. INCUBATEUR D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME DELETRE : KatalyZe est une structure ayant pour mission d'identifier et d'accompagner les projets responsables et innovants qui répondent à des besoins réels sur le territoire d'Amiens Métropole. Elle est un outil qui vise à créer de l'activité sous forme de coopération économique, en s'appuyant à la fois sur le PTCE, le Pôle Territorial de Coopération Economique, et sur un incubateur d'économie sociale et solidaire. Pour rappel, cet incubateur ESS est piloté par KatalyZe depuis le 1^{er} juillet 2024, et il l'était autrefois par la Machinerie.

Pour permettre sa mise en œuvre, je vous propose d'octroyer à KatalyZe une subvention de 20.000 € au titre de l'année 2026, comme en 2025, et d'approuver la convention correspondante. Comme pour les deux rapports précédents, il faut noter que le financement comportera une part fixe d'un montant de 15 000 € et une part variable d'un montant de 5 000 € qui sera attribué en totalité si un minimum de 30 projets sur l'année bénéficient des programmes d'incubation de KatalyZe et si 4 structures sont créées sur cette même période. Cette part variable sera réduite à 2 500 € si 25 projets sur l'année bénéficient des programmes d'incubation et 2 structures sont créées, ou non versée en deçà pour ces résultats.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. MERCUZOT n'a pas pris part au vote.

43 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'AMIENS METROPOLE. MISE EN ŒUVRE DES SOLIDARITES ALIMENTAIRES. CONVENTION ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA DREETS. CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE AMIENS METROPOLE ET LE CCAS D'AMIENS.

MME DELETRE : Ce dossier articule deux politiques portées par la collectivité : le Projet Alimentaire Territorial et le Pacte des Solidarités. Dans le cadre de la mise en œuvre de notre PAT, en particulier l'objectif 4 "Rendre accessible au public sensible une alimentation durable, de qualité et favorable à la santé", la collectivité d'Amiens Métropole a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt régional des Solidarités Alimentaires lancé par la DREETS, Direction

Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, et par la DRAAF, la Direction Régionale chargée de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

L'appel à manifestation d'intérêt régional des Solidarités Alimentaires vise à soutenir les territoires labellisés PAT dans la coordination des réseaux d'aide alimentaire afin d'améliorer l'accès de tous à une alimentation durable, locale et de qualité. Amiens Métropole, lauréate, bénéficie dans ce cadre d'un appui financier de la DREETS de 80 000 € sur deux ans, soit 50% du coût des dépenses pour financer un ou une chargé(e) de mission dédié(e) à la lutte contre la précarité alimentaire, ainsi qu'un accompagnement technique assuré par le Centre de Ressources du Développement Durable. Le ou la chargé(e) de mission sera intégré(e) au CCAS d'Amiens, qui est la structure pilote sur cette thématique, et interviendra sur l'ensemble du territoire métropolitain en collaboration étroite avec le PAT, avec le Contrat de Ville, et avec les communes.

Deux conventions nécessitent d'être validées : une convention entre Amiens Métropole et la DREETS, comprenant les modalités de suivi, les justificatifs, et les modalités de versement de la subvention ; et une seconde convention, plus opérationnelle cette fois, entre Amiens Métropole et le CCAS de la Ville d'Amiens pour formaliser le reversement de la subvention pour financer ce poste de chargé de mission. C'est ce que je vous propose d'approuver ce soir en autorisant Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à lancer les actions prévues.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. PENAUD : Je vous propose, avec votre accord, de présenter conjointement les points 44 et 45 relatifs aux garanties d'emprunts sollicités par les bailleurs sociaux dans le cadre de prêts qu'ils contractualisent auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les opérations patrimoniales qu'ils engagent. J'en profite pour signaler le dynamisme de nos bailleurs sociaux sur le territoire puisque ces dossiers reviennent régulièrement pratiquement à chaque Conseil d'Amiens Métropole.

Au point 44, l'AMSOM Habitat souscrit un prêt de 1 331 357 € pour la construction de 10 logements situés rue Maurice Ravel à Amiens Nord. Ce projet s'inscrit dans le renouvellement du quartier du Pigeonnier. Après la démolition des barres Messenger et Couperin, l'objectif est de compenser l'offre de logements locatifs sociaux démolis. Pour cela, l'AMSOM Habitat a commencé la construction d'une résidence divisée en deux bâtiments : le bâtiment A comportera 6 logements tandis que le bâtiment B en comportera 4, chacun disposant d'un espace extérieur, type balcon ou terrasse. Les travaux ont débuté en novembre 2024 pour une durée de 25 mois.

Le dossier suivant vise à garantir un prêt souscrit par la Société Immobilière Picarde, donc la SIP, d'un montant de 2 354 378,85 € destiné à financer la réhabilitation réalisée de 120 logements collectifs situés avenue de Picardie à Amiens sur le bâtiment A. Le programme de travaux tenait compte à la fois de l'ambition de changer profondément l'image de la résidence, des diagnostics techniques, et des souhaits des locataires recueillis lors d'une enquête menée par les associations de locataires. Je signale au passage que le bâtiment A était scindé en trois bâtiments plus petits, et donc avec plus d'humanité.

Je vous propose donc pour ces deux dossiers de répondre favorablement à la demande des bailleurs en approuvant et en autorisant le Président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ces deux rapports ?

44 - AMIENS. AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COLLECTIFS SITUÉS RUE MAURICE RAVEL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, HAMADI, BOHAIN (pouvoir de M. DUFLLOT), MM. GEST (pouvoir de M. de JENLIS), LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), PENAUD n'ont pas participé au vote.

45 - AMIENS. SIP. REHABILITATION DE 120 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS AVENUE DE PICARDIE (BATIMENT A). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Observations :

Mme HAMADI, M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) n'ont pas participé au vote.

46 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'AMIENS ET L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DU TERRITOIRE. CONVENTION.

M. PENAUD : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Pierre Rollin, je vous propose d'approuver la convention de partenariat entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire, l'ANCT, qui prévoit que cette dernière gèrera la maîtrise d'ouvrage du volet commercial de ce projet, hors Auchan. Elle assurera aussi la construction et la gestion des cellules réalisées. Dans cette convention, la Ville d'Amiens a pour rôle d'acquérir et de démolir l'ensemble immobilier actuel et de revendre le foncier d'assiette du nouveau projet à l'ANCT, et Amiens Métropole celui de porter les modifications à la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, afin de permettre à l'ANCT de bénéficier des subventions. Je signale au passage que nous avons rencontré avec Madame le Maire adjoint du secteur Sud le comité de quartier et l'ensemble des commerçants, et que tous ont approuvé ces dernières dispositions.

Il convient pour cette délibération d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - CONTRAT DE VILLE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. APPEL A PROJETS 2025. 3^{EME} REPARTITION.

M. PENAUD : C'est la dernière fois que je reviens devant vous pour ce sujet en 2025. Je vous propose d'approuver la 3^{eme} répartition du contrat de ville 2024-2030 au profit de quatre associations portant des projets qui répondent aux besoins des quartiers prioritaires. La subvention totale s'élève à 31 500 € et permettra de mener les quatre actions suivantes :

- History 2026 portée par ACTI-FEP qui répond au défi n° 7 "Rompre l'isolement en favorisant le vivre ensemble, le lien social, et le pouvoir d'agir des habitants", dont le montant s'élève à 7 500 €.

- La Fabrique des Saveurs et des Savoirs, qui répond au même défi et qui est portée par ACTI-FEP, dont le montant s'élève à 8 000 €.

Ces deux projets sont conduits dans le nouveau quartier Lescouvé-Elbeuf.

- La cérémonie d'honneur et la remise de décoration aux femmes Harkis de la première génération, organisée par l'AGIR et dont le montant s'élève à 5 000 €.
- La Petite Expo, organisée par Rêve Lucide qui répond au défi de "Valorisation de l'image du quartier et des habitants tout en renforçant son attractivité", dont le montant s'élève à 11 000 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI n'a pas pris part au vote.

48 - CONTRAT DE FOURNITURE DE DONNEES ET DOCUMENTS DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE.

M. PENAUD : Depuis 2023, Amiens Métropole dispose d'un portail dématérialisé permettant aux associations de déposer et de suivre leur demande de subvention, mais celui-ci ne traite actuellement que les subventions de droit commun. Les subventions relevant du contrat de ville continuent d'être instruites via le portail national DAUPHIN développé par l'Etat et géré par l'ANCT qui centralise les dépôts pour les appels à projets communs entre l'Etat et les collectivités. Ce portail ne permet toutefois pas le traitement financier complet car il n'est pas relié au logiciel de la collectivité. L'éditeur du portail métropolitain propose désormais une interface permettant de récupérer automatiquement les dossiers déposés sur DAUPHIN afin de poursuivre l'instruction et le paiement directement dans l'outil d'Amiens Métropole.

Cette évolution offre plusieurs bénéfices, notamment une information complète et directe pour les associations, une facilitation du traitement des paiements, une vision globale de l'ensemble des subventions attribuées, ainsi que la possibilité de produire des documents de pilotage pour améliorer le suivi et l'aide à la décision. Le dépôt des demandes reste centralisé sur DAUPHIN, ce qui préserve l'instruction partagée avec l'Etat et la collectivité sans complexifier les démarches associatives.

La mise en œuvre de cette interface nécessite la signature d'un contrat de fourniture de données avec l'ANCT. Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer ce contrat afin de permettre l'utilisation de l'interface dès l'appel à projets 2026 du contrat de ville, d'autant plus facile à proposer que cette interface est fournie gratuitement.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49- CONTRAT METROPOLITAIN DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE. AVENANT. ANNEE 2026.

MME BOCHE : Afin de répondre aux objectifs du contrat métropolitain de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, Amiens Métropole a mis en place plusieurs dispositifs : les DIPS

de niveau 1 et de niveau 2 ; les résidences-mission et une résidence Transition. A cet effet, je vous propose d'approuver l'avenant à la convention-cadre pour l'année 2026 qui spécifie la participation respective des partenaires pour un budget total de 186 000 €.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES AGREMENTS POUR DISPENSER LES ENSEIGNEMENTS PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES) AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE.

MME BOCHE : Le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole a inscrit dans son projet d'établissement une volonté de favoriser les passerelles entre les formations artistiques initiales et l'enseignement supérieur en proposant des parcours de formation pré-professionnalisant. En 2021, le Conservatoire s'est vu délivrer les agréments pour les enseignements préparatoires dans les domaines de la musique, du théâtre, mais également dans les arts de la marionnette. Ces agréments arrivant à échéance, il convient de les renouveler.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ces renouvellements.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Il s'agit des subventions de fonctionnement que nous votons chaque année. Je vous propose, pour l'année 2026, d'approuver le versement de ces subventions pour un montant global de 7 295 250 €. Ces subventions vont permettre d'accompagner nos structures à rayonnement national, nos écoles de musique, nos équipements culturels de proximité, mais également d'accompagner les associations qui œuvrent dans les communes pour des activités d'animation culturelle ; et d'accompagner également nos festivals métropolitains structurants, et aussi d'attribuer nos contributions à nos trois EPCC : la Maison de la Culture, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, et le Pôle national du Cirque.

S'agissant des associations dont la subvention annuelle s'élève au moins à 23 000 €, je vous propose également d'approuver la signature des conventions qui fixent les modalités de versement desdites subventions. J'en profite pour souligner l'effort de la collectivité qui maintient son soutien aux associations quand beaucoup d'autres collectivités font le choix de se servir de ces subventions comme variable d'ajustement budgétaire. Cela dit toute l'importance que nous donnons à nos acteurs culturels du territoire.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. de JENLIS (pouvoir à M. GEST), DUFLOT (pouvoir à Mme BOHAIN), FOUCAULT, GEST, JARDÉ, RIFFIOD, SAVREUX, STENGEL, Mmes BOCHÉ, CLECH, DELÉTRÉ, PINON, SAVARIEGO (pouvoir de M. LORIC), HAMADI, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), GUÉRIN n'ont pas pris part au vote.

52 - LUNE DES PIRATES. RUES DES ARCHERS ET EDMOND FONTAINE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. SAVREUX : Par délibération en date du 2 octobre 2025, notre assemblée a approuvé le projet de l'aménagement des abords de la Lune des Pirates ainsi que le dépôt du permis d'aménager correspondant. Pour mémoire, le projet métropolitain de cette salle de musique actuelle se décompose en plusieurs parties, et du fait de problème d'altimétrie rencontré lors de la mise en œuvre des plans prévus, cela induit pour la Ville d'Amiens une reprise partielle des voies communales dénommées rues des Archers et Edmond Fontaine.

Comme suite, je vous propose d'approuver et d'autoriser le Président à signer une convention de fonds de concours afin qu'Amiens Métropole participe financièrement à hauteur de 50% du montant HT des travaux, portant sur la partie communale, soit une dépense de 70 925 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues vous le savez probablement, je voterai contre cette délibération qui prévoit un fonds de concours qui sera payé par la Métropole à une commune, en l'occurrence la commune d'Amiens. Ce n'est pas un hasard si depuis son origine, notre intercommunalité a prévu le fonds de concours qui allait exactement dans le sens inverse, c'est-à-dire des communes vers l'intercommunalité. Et ce n'est pas un hasard non plus si les deux pactes financiers et fiscaux que nous avons adoptés en 2014 et en 2021, ou en 2015 et 2022 comme vous le souhaitez, ont prévu des fonds de concours exactement dans le même sens. Cela s'explique très facilement par le fait que notre intercommunalité a pris des compétences très larges, et s'il n'y avait pas ces fonds de concours "montant", elle aurait beaucoup de difficulté à faire face à ses obligations. Or, il me semble que rien dans le dossier qui nous est présenté ne justifie que l'on déroge à ce principe. Et vu le contexte, il me semble qu'il est inopportun, je ne dis pas illégal mais inopportun, de créer un précédent sur lequel d'autres communes pourraient s'appuyer, le moment venu, pour demander le versement pour elles-mêmes d'un fonds de concours "descendant". Voilà pourquoi je voterai contre cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Pour répondre à Benoît MERCUZOT, je vous donne acte très volontiers du fait que, d'une part, vous n'étiez pas présent au Bureau Amiens Métropole lorsque ce sujet a été évoqué. Je vous donne acte, bien volontiers, que notre règlement financier est plutôt dans le sens montant que descendant. Pour autant, vous dites que cela va créer un précédent, sauf que le précédent existe déjà. Lors du premier mandat de 2014 à 2020, nous avons accepté de participer financièrement à des travaux d'aménagement du parking situé devant l'école de la commune de Sains-en-Amiénois parce que ce parking était également utile pour le gymnase situé immédiatement à côté. Nous avons donc fait un fonds de concours à l'époque de la Métropole vers la commune de Sains-en-Amiénois. Déjà pour une raison simple, vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas illégal, et il se trouve que dans ce cas précis, nous sommes dans une situation où la Métropole réalise la nouvelle salle de musique actuelle, certes à Amiens, mais cette réalisation a entraîné, pour les raisons que Pierre SAVREUX vient d'évoquer, des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas prévues à la charge de la Ville d'Amiens. Et nous avons de temps à autre à prendre en compte des prestations venant de partenaires privés, par exemple l'installation d'un hôtel-restaurant, comme ce sera le cas rue Alexandre Dumas très prochainement, où le partenaire privé prend en compte

la charge qu'induisent les aménagements nécessaires à son bon fonctionnement. Nous sommes donc ici dans un cas de figure où celui qui réalise est Amiens Métropole et s'il s'était agi d'un privé, il aurait dû payer l'intégralité des travaux engagés.

C'est la raison pour laquelle nous avons discuté avec le Maire d'Amiens pour qu'il en prenne la moitié en charge. Techniquement, vous avez raison, c'est un fonds de concours descendant, mais cela aurait très bien pu être pris en charge à 100% par Amiens Métropole parce que ce sont des travaux induits par notre construction de la Lune des Pirates. Voilà pourquoi je vous propose de suivre le rapport tel qu'il a été présenté par Pierre SAVREUX. Il va de soi qu'il n'est pas question de remettre en cause le règlement financier de notre collectivité, il appartiendra aux équipes nouvellement élues, à partir d'avril 2026, de regarder s'il y a des modifications à apporter. Des débats ont déjà eu lieu autour de certaines évolutions, qui ne sont pas faciles d'ailleurs mais qui méritent d'être débattues. En tout cas, il n'est pas question de revenir là-dessus, il n'est pas question d'en faire un précédent puisqu'il y en a déjà un, et de prendre l'habitude d'intervenir au profit d'une commune, comme nous sommes amenés à le faire dans ce cas de figure précis. Je ne l'aurais pas proposé s'il n'y avait pas déjà eu un cas de figure, et encore une fois, si cela avait été l'affaire d'un privé, il aurait dû tout payer. Y a-t-il d'autres questions ?

M. MERCUZOT : Puisque les autres délibérations n'ont pas fait beaucoup débat, peut-être pouvons-nous prendre deux minutes pour celle-ci. Je n'avais plus en tête ce précédent, nous sommes dans un cas de figure assez différent, me semble-t-il, mais en tout cas, vous voyez bien qu'une délibération peut faire un précédent. Et quant à la comparaison avec ce qu'aurait payé un privé, par définition, une construction privée sert un intérêt privé. L'intérêt métropolitain est un intérêt public qui intéresse aussi la Ville d'Amiens pour la raison, que personne n'a jamais contestée, que cet équipement n'a jamais été envisagé ailleurs que sur la Ville d'Amiens et très probablement jamais ailleurs que sur cet emplacement qui, jusqu'alors, était un terrain vague qui servait de parking, pas du tout aménagé d'ailleurs. Nous n'allons pas polémiquer, et ce n'est d'ailleurs pas une question de polémique, mais parce que cette délibération est présentée parce qu'il y en a eu une il y a très longtemps...

M. GEST : Non, ce n'est pas parce qu'il y en a eu une, mais c'est vrai qu'il y en a eu une.

M. MERCUZOT : Justement, il y a déjà un précédent, peut-être pas très heureux finalement, évitons d'en faire un deuxième.

M. GEST : Cher collègue, je connais votre rigueur, nous avons longtemps partagé des idées comparables, et par conséquent, je reconnais volontiers le choix que vous faites, mais très sincèrement, j'ai cru comprendre qu'en proposant cela, j'éborgnais un peu la confiance que les maires me feraient soi-disant. A ce moment-là, ils pourraient vous reprocher de ne pas les avoir prévenus avant que je les mettais en difficulté. Je mets aux voix cette délibération, qui est contre ? qui s'abstient ?

ADOpte

Observations :

M. MERCUZOT a voté contre.

Mmes VANDEPITTE et TREFFCON se sont abstenues.

53 - PROJET INTERREG INCREMENTAL. SAUVEGARDE ET DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL.

M. SAVREUX : Je vous propose d'approuver le projet Incrémental du programme Interreg Europe et de nouer un partenariat avec 7 partenaires de 7 régions pays de l'Union européenne dans le cadre de ce projet, qui permettra à notre collectivité, notamment, d'inscrire sur la liste du patrimoine culturel immatériel, d'abord au niveau national puis au niveau international, deux pratiques emblématiques de notre territoire, à savoir : la tradition des marionnettes picardes à fils et à tringles, dites Chés Cabotan d'Amiens, mais aussi les pratiques agricoles en milieu humide aux Hortillonnages d'Amiens. Ce projet a débuté le 1^{er} mai 2025 et arrivera à échéance le 30 avril 2029.

Amiens Métropole alloue à ce projet pour cette période 232 780 €, avec des recettes prévisionnelles attendues de l'ordre de 186 224 €, c'est-à-dire 80%, soit une charge nette théorique pour la collectivité de 46 556 €. Je dis bien théorique puisque dans les faits, l'Europe nous demande de valoriser des frais déjà assumés par la collectivité, notamment les salaires de nos agents. Il y a donc 161 690 € de frais déjà assumés par notre collectivité. Au total, nous retrouvons avec un "bénéfice" de 115 174 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - MUSEES D'AMIENS. MUSEE DU LOUVRE. CONTRAT DE DEPOT D'ŒUVRES ENTRANT. ANNEE 2025.

M. SAVREUX : Notre musée de Picardie souhaite réaménager une partie du sous-sol archéologique avec un triplement de la surface dédiée à l'archéologie égyptienne, puisque nous avons la chance d'avoir à Amiens la première collection égyptologique des Hauts-de-France devant Boulogne-sur-Mer et Lille. Nous avons donc souhaité engager un dialogue avec le musée du Louvre pour obtenir de nouveaux dépôts d'œuvres, 100 ans après les derniers qui ont été dévolus au musée de Picardie. Et ce ne sont pas moins de 31 objets qui nous sont offerts par le biais de ce dépôt, avec des pièces très rares, exceptionnelles, notamment un très beau portrait du Fayoum, portrait peint que l'on déposait sur le visage de la momie pour aider le défunt à partir dans l'au-delà. Pour ces pièces, la seule exigence du Louvre est la prise en charge du transport selon ses normes.

Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver ce contrat de dépôt d'œuvres établi par le Musée du Louvre, d'en autoriser la signature par Monsieur le Président, et de l'autoriser également à solliciter toute aide publique ou privée qui pourrait soutenir cette collaboration.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE SUR LES ARTOTHEQUES. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE L'ARTOTHEQUE. CONTRATS DE DONS D'ŒUVRES.

MME BOCHE : L'Artothèque des bibliothèques d'Amiens Métropole adhère à l'association de Développement et de Recherche sur les Artothèques. A ce titre, elle va bénéficier d'un don d'œuvres, fruit de commande publique. La liste de ces œuvres se trouve dans la convention annexée à ce dossier. Il s'agit ici d'accepter ces dons, d'approuver les conventions liées et d'en autoriser leur signature.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - ZOO D'AMIENS METROPOLE. SOCIETE CUISINES VALLEE DES VIGNES. MECENAT. CONVENTION.

M. SAVREUX : Le pôle oriental du zoo d'Amiens Métropole est la nouvelle entrée du parc, avec une boutique pour les visiteurs qui nécessite la présence d'agents dans cet espace. Pour améliorer significativement les conditions de travail de nos agents dans ce nouvel espace, la société Cuisines Vallée des Vignes, représentée par Maxence Baey, a souhaité mener une action de mécénat en livrant et en installant une cuisine dédiée au personnel, ce qui leur permet de profiter d'un espace plus fonctionnel et plus chaleureux. Le montant total du don est évalué à 22.813 € HT. Il s'agit en réalité de deux cuisines : une au rez-de-chaussée et une plus petite à l'étage.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec le mécène et à offrir en contrepartie, puisque nous avons le droit de donner des contreparties dans la limite de 25% maximum du montant du mécénat, la mise à disposition de la salle de réunion du zoo pour deux journées, 5 visites pédagogiques et un pass zoo avec une visite pédagogique, mais aussi la possibilité pour la société d'utiliser le label "Mécène du zoo d'Amiens Métropole". Il y aura également une plaque signalétique mentionnant le mécénat et l'affichage du logo de la société sur le panneau des mécènes à l'entrée du parc.

M. GEST : C'est un bel exemple de partenariat public/privé comme on en voit se développer dans le domaine culturel assez souvent maintenant. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - AMIENS. LOCAL CONDORCET. DENONCIATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.

M. GUEANT : Par délibération du 18 décembre 2000, Amiens Métropole a déclaré d'intérêt communautaire un local situé au 10 rue Condorcet à Amiens, d'une superficie de 240 m². Depuis, la vocation de ce local a évolué et c'est désormais l'association Culture, Insertion et Prévention, la CIP, qui l'occupe. Cette association porte des actions relevant de l'éducation et des loisirs. Aussi, considérant que ces activités ne relèvent plus des compétences métropolitaines, je vous propose de dénoncer l'intérêt communautaire et de remettre le bien à la Ville d'Amiens, étant précisé que des travaux de réfection y ont été réalisés en 2024 pour un montant d'investissement de 30 000 €, et en 2025 pour un montant de 15 000 € par le secteur Est.

Cette délibération est aussi l'occasion de saluer le travail effectué par cette association, et je parle sous le contrôle de Monsieur BEAUVARLET.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Les points 58 et 59 ont déjà été présentés par Guillaume DUFLOT.

60 - FIXATION DES TARIFS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. ANNEE 2026.

M. MAQUET : L'année 2025 a vu la mise en place d'une réforme du système de redevance instauré par l'Agence de l'Eau. En parallèle, notre assemblée a approuvé, fin 2024, l'augmentation du prix de l'eau usée, traitée, tant pour s'aligner sur les conditions tarifaires minimales imposées par l'Agence de l'Eau pour pouvoir déposer des dossiers de demande de subvention, ainsi que pour permettre de maintenir le niveau d'investissement nécessaire pour les projets en cours.

Comme chaque année, il convient de procéder à la fixation des tarifs et redevances en tenant compte des particularités liées aux redevances pour performance résultant du produit entre le tarif fixé par l'Agence et un coefficient de modulation.

Je vous propose de ne pas augmenter le prix de l'eau et de le conserver à 1,62 € le m³, tarif identique depuis 2024. Pour la redevance d'assainissement fixée à 1,61 € en 2025, je vous propose de la porter à 1,65 € le m³. Cette augmentation de 4 centimes par mètre cube se traduit mécaniquement au budget annexe de l'assainissement par une augmentation prévisionnelle du montant de la recette de l'ordre de 380 000 €, ceci afin de faire face aux investissements nécessaires en cours et à venir. Concernant la redevance de performance et au regard du décalage entre l'année de facturation N et l'année N-2, servant de base au calcul des redevances, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des deux redevances de performance sur la facture de l'abonné qui reste ainsi fixée à 0,02 € du mètre cube pour l'eau et 0,03 € du mètre cube pour l'assainissement. L'abonnement intégrerait de son côté une hausse de 1% passant de 48,70 € à 49,19 €. Ainsi, la facture type augmenterait de 5,80 € sur une base de 120 m³ à l'année. Le prix TTC du mètre cube passe de 4,45 € à 4,49 €, restant bien en deçà des 5,31 € prix moyen constaté sur le bassin Artois-Picardie en 2024.

Pour les autres tarifs et redevances, il est proposé, pour tenir compte de l'inflation, d'appliquer une augmentation quasi-générale de 1% sur l'ensemble des tarifs et redevances repris dans l'annexe et pièces jointes. Des ajustements ont néanmoins été jugés opportuns pour corriger des erreurs et réactualiser des tarifs manifestement sous-évalués.

C'est sur la base de ces propositions qu'est jointe l'annexe fixant pour l'année 2025 les tarifs et les redevances, les redevances de l'Agence de l'Eau, soumises à votre approbation pour cette délibération.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER (pouvoir de M. VOULMINOT) était absente de la salle au moment du vote.

61 - REMISES GRACIEUSES DE FACTURES DE CONSOMMATION D'EAU SUR DOSSIERS OUVERTS EN 2008 ET EN 2019.

M. MAQUET : Des fuites d'eau peuvent être constatées chaque année sur des parties privatives des installations d'eau potable des abonnés d'Amiens Métropole impactant nécessairement les factures des contribuables. Après examen de deux réclamations réceptionnées pour deux factures, je vous propose ici d'approuver des remises gracieuses :

- une au profit d'un résident de la commune de Boves qui conteste une facture d'eau datant du 22 mai 2008 et pour lequel je vous propose une remise à hauteur de 1 687,39 € ;

- l'autre pour 4 234,45 € au profit de la commune de Camon qui a subi une fuite d'eau importante sur le réseau de distribution de son restaurant scolaire rue des Déportés.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. RENAUX (pouvoir de Mme ROUSSEL), M. PIOT n'ont pas pris part au vote.

**62 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE AMIENS METROPOLE ET IDEX ENVIRONNEMENT
PICARDIE POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE DE METHANISATION D'AMIENS METROPOLE. AVENANT
N° 2.**

MME SAVARIEGO : Depuis la signature du dernier protocole traitant le déficit de la délégation de service public sur les années 2023-2024-2025, en lien avec la problématique des combustibles solides de récupération, CSR, et de la disparition des financements de l'ADEME, notre délégataire Idex transporte désormais ce qui peut l'être, hors méthanisation bien sûr, à l'usine de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul, agglomération de Creil Sud Oise. Désormais, nous évitons d'enfouir plus de 20 000 tonnes par an à la SECODE. Pour le traitement de ces 20.000 tonnes de déchets, il est donc nécessaire d'entériner un avenant permettant de payer cette prestation et de confirmer auprès du SMDO la réservation de capacité au sein de cette unité de valorisation énergétique, potentiellement commercialisable auprès d'autres producteurs de déchets. C'est une année de transition permettant au déléguant et délégataire d'affiner les perspectives de ce nouveau fonctionnement. Il doit permettre à Idex, comme indiqué dans le protocole, de rechercher un nouvel équilibre à la DSP, notamment en augmentant la part des déchets extérieurs.

Il est important de souligner que le coût de traitement des déchets d'Amiens Métropole n'est plus celui qui a été prévu dans le cadre de l'option proposée au contrat puis affirmée par Amiens Métropole concernant la fabrication du CSR. Fort de ce constat, et sur la base des échanges et analyses financières effectuées par Idex et les services d'Amiens Métropole, le montant de la participation dans cet avenant serait donc de 1,6 million TTC maximum. Cet engagement financier ne vaut que pour l'année à venir, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Alors qu'il y a deux mois et demi un protocole transactionnel voté par cette même assemblée devait mettre un terme aux questions financières entourant l'abandon de la CSR prévu au contrat, voilà qu'au détour de l'avenant censé formaliser dans le contrat les dispositions du protocole transactionnel, on trouve un nouvel arrangement financier. Désormais, il n'est plus seulement question de prendre en charge la moitié de la perte sur les trois derniers exercices, mais également de prendre en charge une majeure partie du coût induit par la valorisation des déchets qui peuvent l'être dans une UVE située dans l'Oise. Et ce alors même que cette solution était déjà prévue dans le protocole transactionnel sans que ne soit évoquée une quelconque prise en charge de la collectivité. Compte tenu du flou de la situation et de ses évolutions, nous préférons nous abstenir.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX M. PRADAT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à Mme DELATTRE), BARA se sont abstenus.

M. RIFFLART n'a pas pris part au vote.

63 - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES. RAPPORTS ANNUELS RELATIFS AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC. ANNEES 2023 ET 2024.

MME SAVARIEGO : Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté devant le Conseil chaque année pour avis, puis mis à la disposition du public.

Je vous propose donc de prendre acte des rapports annuels pour l'exercice 2023 et 2024, joints à la présente délibération, et d'émettre un avis favorable.

En quelques mots, l'année 2023 a été marquée par les nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries, l'acquisition de 4 bennes à ordures ménagères neuves, avec abandon des bennes bi-compartmentées, et l'atteinte du troisième palier de labellisation "Territoire engagé dans la transition écologique - Volet économie circulaire". L'année 2024 a connu la simplification du geste de tri sur le périmètre de la Ville d'Amiens, avec collecte en mélange des papiers, cartons, et emballages. La refonte des tournées de collecte des déchets avec abandon de la collecte en simultané des ordures ménagères et des emballages, la poursuite de la modernisation de la flotte avec 4 nouvelles bennes, et le retrait des conteneurs à préhension latérale et leur remplacement par des conteneurs classiques neufs. S'agissant des indicateurs financiers, on constate une légère baisse des coûts malgré la révision des prix et l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, donc la fameuse TGAP.

S'agissant des indicateurs techniques, les ordures ménagères ont continué de baisser, soit -3% en 2023 par rapport à 2022, et -1,4% en 2024 par rapport à 2023, passant ainsi de 263 kg par habitant et par an en 2022 à 250 kg en 2024. Les papiers et emballages ont connu une augmentation de 10% par rapport à 2023 qui fait suite à la simplification du geste de tri depuis juin 2024 et à la refonte des tournées de collecte des déchets sur le périmètre de la Ville d'Amiens. Enfin, les déchets verts ont augmenté de manière significative sur les communes tout en amorçant une légère baisse en déchetterie.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - RAMASSAGE DES DECHETS NON MENAGERS. FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE. ANNEE 2026. MODIFICATION DU REGLEMENT.

MME SAVARIEGO : La révision des prix des prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a, en moyenne, progressé de 2% en 2025 par rapport à 2024, et sur ce constat, je vous propose d'approuver la répercussion partielle, soit 1% de cette augmentation, sur les tarifs de la redevance spéciale, avec effet au 1^{er} janvier 2026, selon la grille tarifaire présentée en annexe de la délibération. Pour rappel, le montant de la RDS a été estimé à 1,810 million d'Euros au titre de l'année 2025, et un travail de mise à jour a été engagé depuis plusieurs mois pour actualiser les conventions conclues à ce jour.

En parallèle, je vous propose d'approuver la modification de l'article 8.5 du règlement de la redevance spéciale afin de prévoir une facturation semestrielle et de gagner en efficacité, ainsi que pour permettre l'application des nouveaux tarifs votés et publiés sans notification préalable.

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES. TARIFS. ANNEE 2026.

MME SAVARIEGO : La tarification de l'accès aux déchetteries communautaires poursuit quatre objectifs principaux :

- Inciter au tri et à la valorisation des déchets.
- Responsabiliser les professionnels du territoire et promouvoir l'économie circulaire.
- Respecter le cadre réglementaire et le droit de la concurrence.
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets.

Les décisions prises en 2023 et 2024 relatives aux déchetteries communautaires, comme la modification des horaires d'ouverture ou la limitation de l'usage de nos déchetteries pour les professionnels, ont eu un impact positif à la fois sur le tonnage collecté et sur le coût du traitement. Le coût consacré aux déchetteries devrait se stabiliser autour de 5 millions d'Euros pour cet exercice, et ce malgré l'augmentation continue des coûts de transport et de traitement des déchets.

Je vous propose de répercuter une partie de cette évolution sur les tarifs d'accès des professionnels aux déchetteries communautaires en les augmentant de 1%, sachant que les tarifs en vigueur restent modérés et ne tiennent actuellement pas compte de tous les coûts, type frais généraux, gardiennage. D'ailleurs, ces tarifs tiennent compte de l'extension du principe de la responsabilité élargie du producteur aux nouveaux déchets dont notamment ceux issus de produits et matériaux de construction du bâtiment. Je précise tout de même que pour l'année 2025, cette tarification génère des recettes estimées à 290 000 €.

Les tarifs sont annexés au projet de délibération et je vous propose de les approuver.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX M. PRADAT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à Mme DELATTRE), BARA se sont abstenus.

66 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION D'ESPACES NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE. PROGRAMME 2025. SUBVENTION. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France propose de contribuer au financement de deux programmes, l'un concernant le site du Fond Mont Joye,

situé à Dury et Saint-Fuscien, l'autre le Grand Marais de la Queue situé à Blangy-Tronville. Les deux projets s'inscrivent dans les plans de gestion de ces sites qui comprennent une programmation pluriannuelle où les actions sont diversifiées selon les axes suivants : restauration et gestion des habitats naturels et du site, suivi scientifique, gestion administrative, relationnel et prospective, valorisation et gouvernance. Pour cette année, le coût global de ces deux programmes s'élève à 57 208,06 €.

Je vous propose ainsi d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 33 000 € se décomposant à hauteur de 19 870 € pour le programme concernant le Grand Marais de la Queue, et 13 129 € pour le programme dédié au Fond Mont Joye. Il convient dès lors d'approuver la convention annexée et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - PLAN AIR D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION.

MME SAVARIEGO : Le 19 mai 2022, Amiens Métropole a adopté son premier Plan Air et se doit de l'évaluer, de l'actualiser tous les deux ans à compter de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), c'est-à-dire à partir du 26 juin 2023, date d'adoption par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Un bilan territorial Air a été réalisé pour évaluer les émissions de polluants, analyser les concentrations moyennes et identifier le niveau d'exposition des populations. Le diagnostic démontre une diminution globale des émissions de polluants et des concentrations conformes aux normes européennes, proches des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Je vous invite donc à approuver l'actualisation de notre Plan Air qui propose de poursuivre les efforts de réduction de la consommation d'énergies fossiles et de renforcer l'articulation des dispositifs afin de réduire les émissions et de mieux protéger les habitants. En s'appuyant sur la démarche territoriale engagée "Transition écologique", l'actualisation du Plan Air propose de renforcer l'axe "Transversalité" grâce à des actions de formation, sensibilisation et amélioration des connaissances, tout en poursuivant les efforts sur les actions à impact des secteurs résidentiels, tertiaires, industriels, transports et agricoles. Après son actualisation, le Plan Air d'Amiens Métropole sera transmis au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois pour intégration et suivi dans le cadre du Plan Air Energie Territorial.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Nous vivons dans une région particulièrement soumise à la pollution entre la métropole parisienne, Londres et le nord de l'Europe. C'est donc un rapport très intéressant et important pour la population qui est proposé ce soir. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, c'est cela qui peut entraîner des maladies et nous devons y être particulièrement vigilants et vigilantes. Alors que l'Europe distribue les autorisations pour les pesticides sans régulation dernièrement, l'inquiétude est grande. Dans cette délibération, cette actualisation devait avoir deux intérêts : faire un bilan et en tirer les conséquences. Concernant le bilan, il n'est pas particulièrement réjouissant. Tout n'est pas négatif mais, tout de même, 99,73% de la population est exposée à une qualité d'air moins bonne que les normes qui seront imposées à partir de 2030, et même 4,03% à un niveau E ou pire. Il existe quatre indicateurs pour lesquels il y a un retard pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 : PM10, dioxyde de soufre, COVNM, oxyde d'azote. C'est plutôt de nature à ne pas particulièrement nous rassurer.

Par ailleurs, l'analyse des actions proposées est présentée comme positive, mais sur les 62 actions de transition écologique, 4 sont jugées à impact négatif, et seulement 39% à impact positif. Sur 31 actions soutenues par ATMO, 4 n'ont pas été mises en place. Sur 61 actions dans le cadre du dispositif TETE, un point de vigilance et 42 actions neutres. Et faute d'une analyse détaillée des actions à impact négatif ou devant amener de la vigilance, difficile de se prononcer sur la révision des actions de ce Plan Air.

On note quand même des efforts sur les réseaux de chaleur mais aussi beaucoup de points qui incitent a priori à rester sur la même ligne de conduite : sensibiliser, continuer, poursuivre. L'implantation d'arbres, c'est positif certes, il ne faut pas fléchir et plutôt accentuer. C'est peut-être un mot que nous aurions préféré voir. Ces données sont donc à exploiter de façon efficace afin d'améliorer la qualité de l'air et donc de vie des habitants et habitantes.

M. GEST : D'autres interventions ? Je ne sais pas pourquoi, Madame DESBUREAUX, vous vous évertuez à inquiéter la population. Je ne comprends pas quel bonheur vous avez à faire peur aux gens. Vous évoquez la mise en place de normes de 2030. Nous avons déjà démontré à plusieurs reprises, d'après les résultats fournis par ATMO, que la pollution, dans la Ville d'Amiens notamment, avait diminué. Et vous êtes en train de dire que oui, mais avec les normes qui seront imposées en 2030 on ne sait pas. Effectivement, on ne sait pas, mais il peut aussi y avoir une amélioration encore de la situation, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années. On peut être optimiste ou être résolument pessimiste, comme vous l'êtes, je ne sais pas pourquoi. Peut-être pensez-vous que cela va sensibiliser davantage à votre discours. Sans vouloir travestir la vérité, vous avez commencé votre propos en disant que nous sommes dans une région particulièrement polluée. On a pris une série de mesures, il faut continuer d'en prendre. D'ailleurs, je ne vois pas en quoi il y aurait une volonté de diminuer, par exemple, l'implantation d'arbres, nous en plantons chaque année des dizaines et des dizaines, et c'est bien. Je ne comprends pas cette volonté d'être systématiquement négative et inquiétante. Les gens ont déjà suffisamment de soucis pour qu'on leur en rajoute.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX M. PRADAT (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme BECKER, MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à Mme DELATTRE), BARA se sont abstenus.

68 - AMIENS NORD. DELIMITATION DE L'EMPRISE DE LA DECHETTERIE LA MADELEINE CHEMIN DE VAUVOIX.

MME SAVARIEGO : La déchetterie au nord d'Amiens a été transférée à Amiens Métropole au titre de la compétence déchets à la suite de l'approbation d'une convention en date du 15 février 2001, signée entre Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Cependant, elle est installée sur plusieurs parcelles appartenant à la Ville, et depuis, une chaufferie a été construite à côté de la déchetterie. C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la délimitation des parcelles contenant la chaufferie et celle contenant la déchetterie pour que la Ville d'Amiens, qui est responsable de la chaufferie, puisse retrouver la pleine jouissance des terrains non occupés par la déchetterie Nord.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - RUMIGNY. DENONCIATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE DE COMPOSTAGE.

MME SAVARIEGO : La commune de Rumigny a intégré la communauté d'agglomération Amiens Métropole le 1^{er} janvier 2007. Par délibération en date du 31 mai 2007, Amiens Métropole a procédé au transfert des biens communaux relevant de ses compétences. Parmi ces biens figurait le centre de compostage, désormais fermé depuis le 1^{er} août 2025. Il convient en conséquence d'en constater la désaffectation et d'en retirer la qualification d'intérêt communautaire permettant au bien concerné d'être réintégré dans le patrimoine communal.

M. GEST : Pas de problème pour cette délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

70 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ETAT DES TRAVAUX MENES DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2024.

M. GEST : Je présente ce point en l'absence de Monsieur MOLLIENS qui préside la Commission Consultative des Services Publics Locaux d'Amiens Métropole. Je vous rappelle que cette commission se réunit régulièrement pour l'examen, notamment, des rapports d'activité dans le cadre des délégations de service public consenties par notre collectivité, préalablement à la soumission en Conseil desdits rapports.

En ce sens, vous êtes destinataires régulièrement des travaux réalisés par la CCSPL qui s'est réunie, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 30 novembre 2025, quatre fois :

- Le 18 juin 2024 pour l'examen des rapports 2021 et 2022 relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.
- Le 19 novembre 2024 pour le rapport 2022-2023 de la SEM Zénith d'Amiens Métropole qui exploite le site du même nom, et le rapport 2023 relatif à l'exploitation de réseaux de transport urbain présenté par Keolis.
- Le 28 février 2025 ont été examinés les rapports 2023 du Centre d'Exposition et de Congrès Mégacité, présentés par la société Sececam et celui de la restauration du parc zoologique présenté par la SAS Pavillon & CO.
- Le 15 octobre 2025, la CCSPL s'est réunie pour les rapports 2024, d'une part, du Centre d'Exposition et de Congrès Mégacité et, d'autre part, l'exploitation de réseaux de transport urbain.

Je vous propose de prendre acte du rapport, qui est annexé à la présente délibération, qui rend compte de l'état des travaux menés par cette commission depuis le 1^{er} juin 2024.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

DONT ACTE

71 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : J'ai reçu trois questions orales, la première étant présentée par l'intergroupe "Amiens en mieux" qui va nous expliquer de quoi il s'agit. Sa porte-parole va nous parler du coût réel de l'opération Miss France pour les collectivités.

71.1 - QUESTION ORALE PORTANT SUR LE COUT REEL DE L'OPERATION "MISS FRANCE" POUR LES COLLECTIVITES.

MME DESBUREAUX : C'est un intergroupe composé de membres du groupe Amiens c'est l'tien et des Elues Communistes.

"Il y a un mois, vous présentiez l'accueil du concours Miss France en Conseil d'Amiens Métropole. Au-delà de nos critiques sur les valeurs portées par ce concours que nous avons déjà formulées à ce moment-là, nous voudrions revenir sur son impact financier. Vous estimiez un bilan prévisionnel de l'accueil de Miss France nettement en déficit pour la collectivité. Au total, c'est 100 000 € de perte pour la Métropole, C'est énorme en termes d'argent public pour l'organisation d'un événement d'une société privée dans un but de rentabilité. D'autant plus quand ledit événement se tient dans une ville avec un fort taux de pauvreté et présente des critères d'accès plutôt élitistes. Un billet d'entrée à minium 80 €, ce n'est pas à la portée de toutes les bourses, voire à la limite de la discrimination. L'apparence physique, y compris vestimentaire, est un critère de discrimination dans la loi française et le dress code imposé ne se justifie pas par des motifs de sécurité, de santé, d'hygiène, et il est difficile d'arguer que la tenue du public joue sur l'image de l'événement.

Pour justifier cette charge pour la collectivité, vous avez mis en avant un hypothétique gain indirect sur le moyen terme par la visibilité que l'événement apporterait à Amiens. Nous aimerions, nous, nous attacher à regarder les coûts indirects induits, bien mesurables, eux. Car le bilan financier de l'opération ne semblait compter parmi les dépenses que l'accueil à l'hôtel des protagonistes, leurs repas, le ticket d'entrée au concours, et quelques matériels techniques. Or, durant les deux semaines de présence des Miss à Amiens, elles ont été de tous les événements; les déplacements à la charge de la Métropole, tout comme la sécurité les entourant, la communication autour de leur présence et de l'événement. Finalement, pendant un mois, des agents de la Ville et de la Métropole ont été mobilisés au point peut-être de devoir négliger leurs missions et d'être contraints de travailler indirectement pour le grand groupe TF1. Nous vous demandons donc le coût réel que l'accueil de cet événement aura fait peser sur notre collectivité, quelles dépenses exactes parmi les 550 000 € budgétés, et quelles dépenses supplémentaires induites, notamment en personnel métropolitain. Au passage, nous souhaiterions que vous puissiez également nous communiquer les recettes définitives portant sur la vente des places et des espaces publicitaires. Cela serait important pour mesurer réellement la balance et donc le déficit réel pour la Métropole. C'est l'argent des contribuables, et à cet égard, la transparence nous semble nécessaire".

M. GEST : Madame DESBUREAUX, je vous remercie de cette question. D'abord parce que cela va me donner l'occasion de répondre à vos interrogations, qui sont tout à fait légitimes, c'est de l'argent public effectivement. Et puis cela va me permettre de démentir les allégations de deux médias locaux qui ont essayé, avec persévérance, pour faire du sensationnel, d'imaginer que nous avons dépensé définitivement plus de 500 000 €. Sauf que cette manifestation avait une particularité, à laquelle nous ne sommes pas habitués. Quand nous organisons un événement habituellement, et parmi les différentes manifestations je pourrais citer ce que nous avons fait pour accueillir la flamme olympique, une étape du Tour de France, la contribution de la Ville à l'organisation du Marché de Noël, etc., il n'y a pas de recettes, il n'y a que des dépenses. Mais là, justement, il y avait des recettes, et nous vous l'avions dit dès le début. Alors pour que ce soit très clair, je vais vous donner les chiffres.

En ce qui concerne les dépenses, 288 000 € sont liés au Zénith et à Mégacité, que nous avons pris en charge. Nous avons pris en charge 149 000 € d'hôtellerie, 12 000 € de restauration, et enfin, le ticket d'entrée de 50 000 €. La dépense totale est donc de 498 000 €, inférieure à ce que j'avais annoncé il y a un mois. Vous avez évoqué les transports. Le transport des Miss à

l'intérieur de la ville et à l'extérieur, sur la côte picarde etc., était à la charge de la société Miss France.

En ce qui concerne les recettes, nous avons récupéré 276 000 € de billetterie, à la fois pour la soirée du samedi, mais également pour la répétition de la veille. Et je vous rappelle que les places se sont vendues les deux fois en moins de deux minutes. Nous avons bénéficié de contrats avec des partenaires privés à hauteur de 87 000 €. Et nous avons des partenariats institutionnels, Département et Région, à hauteur de 80 000 €. Soit un total de 443 000 €. Si vous faites le calcul, il reste à la charge de la Métropole et de la Ville d'Amiens 55 000 €. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Tous ceux qui ont voulu minimiser l'importance de cet événement considérable dans la ville, cela a fait pschitt comme aurait dit un célèbre Président de la République. Cela coûtera en tout et pour tout 55 000 € à la Ville et à la Métropole.

C'est effectivement une opération particulière, et comme pour toute opération que nous menons, il y a un chef de projet. Par exemple, vous avez un chef de projet pour le Tour de France, c'était Antoine MARTIAK, notre Directeur des Sports. Il engage évidemment les agents qui travaillent avec lui et qui font leur travail au quotidien, et qui sont sollicités pour l'organisation de l'arrivée ou d'un départ du Tour de France. Pour le marché de Noël, le chef de projet, ce sont le cabinet du Maire et le Directeur de la Communication. Bien évidemment que des dépenses sont induites par une telle manifestation, ne serait-ce que pour assurer la sécurité en installant des blocs de béton ou autre. Tout ce que fait une collectivité conduit à mettre à contribution, dans le cadre du travail qui leur est normalement demandé, des agents de la collectivité. Globalement, une trentaine de personnes ont participé, avec plus ou moins d'intensité, à l'organisation et à l'accueil pendant 18 jours des Miss régionales. Mais cela se fait évidemment dans le cadre du travail. Ici, le chef de mission était mon Directeur de cabinet, Jean-Marc ALBERT, que je remercie. Si le résultat est ce qu'il est, c'est le fruit d'un travail de commercialisation qu'il a lui-même assumé. Vous avez noté : 87 000 €.

S'agissant de la participation des agents, le Directeur de cabinet réalise un certain nombre de tâches, à d'autres moments il en réalise d'autres, mais là, en l'occurrence, c'est lui qui portait le dossier, et il a été aidé par une autre personne du cabinet et par quelqu'un du service Communication. Et, ponctuellement, un certain nombre de personnes que nous remercierons sont intervenues pour l'organisation. Par exemple, à l'occasion de la Journée des Agents, nous avons remercié ceux qui avaient parfaitement réussi le départ du Tour de France. C'est la même chose, sauf que pour le départ du Tour de France, il y a zéro recette. Nous sommes donc dans une configuration totalement différente.

Ce qui a également été minimisé, c'est le fait qu'il y a eu en pointe 7 700 000 téléspectateurs. Les 10 secondes de publicité à la télévision valaient 90 000 €. Nous avons eu quatre heures d'antenne, 44% de parts d'audience, c'est-à-dire la même chose que l'année dernière à un point près, c'est-à-dire que 44% des téléspectateurs regardaient Amiens et les Miss à Amiens. Je voudrais également ajouter que nous avons 700 retombées presse dans 196 supports différents. Peut-être n'avez-vous pas l'idée de ce que coûte une insertion presse, mais la répétition de ce genre de choses n'est pas neutre pour la notoriété. Et j'avais évoqué d'entrée que c'était une des causes majeures pour faire encore grimper la notoriété et l'attractivité de la ville. On aime ou on n'aime pas, ce n'est pas le sujet, mais c'est populaire. Des milliers de gens auraient voulu assister à l'événement. Nous avons refusé des places à des tas de gens qui avaient réservé leur chambre d'hôtel avant même d'avoir leur place pour le spectacle.

Quand vous faites ce type de remarque, c'est que vous n'aimez pas que les Amiénois soient fiers de leur ville, vous n'aimez pas qu'Amiens soit une ville parmi les grandes villes qui peut

aussi accueillir de très grandes manifestations. C'est tout à fait dommage, parce que nous avons vécu non seulement la soirée, non seulement la répétition, mais également trois semaines durant lesquelles les Amiénois et les habitants de la Métropole, et au-delà, ont pu s'intéresser à cela. Ce n'est pas nous qui les avons forcés à tenter de voir les Miss se balader dans la ville, ce n'est pas nous qui leur avons dit de rester devant la devanture de l'hôtel Mercure pour éventuellement les voir passer. Et ce n'est pas interdit de faire rêver les gens. Comme vous rêviez, Madame DESBUREAUX, de Miss France quand vous étiez enfant, comme vous nous l'avez confié. Voilà ce que nous avons cherché à faire.

Vous considérez comme étant quasiment un signe discriminant, les problématiques d'habillement. Nous ne l'avions pas mesuré, mais de nombreuses personnes ont fréquenté les magasins de vêtement de la ville pour acheter ou pour louer robes, smokings. Tout cela n'était pas prévu et j'ai été le premier étonné. Je voudrais simplement souligner l'affluence considérable qu'il y avait ce soir-là qui n'était pas tout à fait la même que d'habitude. Donc, excusez-moi de vous le dire, je n'ai aucun regret de vous avoir proposé cette opération. Elle se solde par un résultat extrêmement positif, car cela nous coûte beaucoup moins cher que n'importe quel événement que nous avons pu organiser depuis douze ans, et avec une retombée médiatique jamais atteinte. Voilà ce que je pouvais vous répondre. Il n'y a pas de mystère, c'est clair, les chiffres sont sur la table, nous n'avons pas ruiné la Métropole, en revanche, nous avons encore amélioré la notoriété et la bonne image de la Ville.

71.2 - QUESTION ORALE PORTANT SUR L'AVENIR DES SALARIE(E)S DU SITE YNSECT.

M. GEST : La question suivante porte sur l'avenir d'Ynsect. Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : *"Depuis plus d'un an, alors que les difficultés financières d'Ynsect sont connues, vous avez joué la carte de l'optimisme : "Dans une procédure de sauvegarde, il y a du pour et du contre [...] L'aspect positif, c'est que l'entreprise peut évidemment poursuivre son activité pendant douze mois, et durant ces douze mois, essayer de trouver des solutions" ; "Ynsect est toujours vivant et je peux vous assurer que tout est, évidemment, mis en œuvre pour qu'il le demeure". ; "je reste très positif sur la [...] poursuite de l'activité".*

Il vous fallait sans doute tenir cette posture eu égard au montant mis par Amiens Métropole en soutien à ce projet. Mais force est de constater que l'optimisme ne suffit pas à sauvegarder l'emploi.

Au total, depuis le début de la procédure de sauvegarde et jusqu'à la liquidation, c'est une centaine d'emplois qui ont disparu, une centaine de travailleurs et travailleuses qui se retrouvent à quai. Il y a six mois, vous votiez un vœu que nous avons proposé, exprimant qu'"Amiens Métropole affirme être disponible pour rencontrer les salariés mis en danger par le PSE".

Maintenant que le couperet est tombé, quid de l'avenir des salarié(e)s privé(e)s de travail par cette liquidation et de la disponibilité de la collectivité à leur égard ? Quel accompagnement d'Amiens Métropole dans le parcours de reclassement des employé(e)s d'Ynsect ?

Outre les emplois, c'est aussi une gigantesque ferme-usine flambant neuve qui se retrouve sans activité et sans objet. Une installation dont la spécificité laisse peu d'espace à une réutilisation en l'état.

Alors que vous ne cessez d'afficher votre objectif de lutter contre les friches industrielles, qu'est-il envisagé pour éviter que ce site en devienne une de plus, immense, à l'entrée de notre agglomération ? Des discussions sont-elles déjà en cours à ce sujet ?

Enfin, la semaine passée, une cellule s'est réunie à la préfecture, en présence du député François Ruffin et de représentants, de la Région notamment. A été faite la demande, par le député, de lancer une commission d'enquête sur les responsabilités de cet échec industriel. Pouvez-vous vous engager à soutenir cette demande afin que la lumière soit faite et éclairer les manquements qui auraient pu causer cet effondrement si coûteux pour notre territoire ?"

M. GEST : La parole à Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : "C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière". Mon grand-père me répétait souvent ce bel alexandrin d'Edmond Rostand. Donc oui, j'assume. J'ai voulu rester, notamment sur les dix derniers mois, optimiste et positif sur ce dossier. La principale raison étant un esprit de solidarité et de respect pour tout le travail accompli par les quelques dizaines de salariés d'Ynsect qui travaillaient jour et nuit, y compris au mois d'août, pour essayer de sauver leur entreprise en essayant de faire baisser les coûts de production, de trouver des marchés, et tous très soudés autour de leur directeur, Monsieur Gourlay. Sincèrement si c'était à refaire, j'aurais fait la même chose, je ne me voyais absolument pas, notamment lors d'un Conseil d'Amiens Métropole, leur savonner la planche et leur dire que nous ne croyions plus à l'activité menée sur le site et aux efforts déployés. Vous avez volontairement oublié qu'à la réunion à la préfecture avec François Ruffin étaient également présents le Président Alain GEST, moi-même. Là encore, les salariés ont été assez stupéfaits de l'annonce faite par le juge, même s'il a aidé jusqu'au bout, ayant encouragé Ynsect mois après mois, ayant cherché par tous les moyens à ce que l'activité se poursuive. Ce qui s'est passé au mois d'août dans le cadre de la mutation de l'activité avait rendu les salariés optimistes. Les pouvoirs publics ont continué à suivre et ce jusqu'au bout, mais il a manqué 10 millions d'Euros qui n'ont pas été versés par les quelques acteurs privés qui, eux aussi, entretenaient la flamme depuis un certain temps, ce qui explique la liquidation.

Vous avez évoqué trois points que je partage avec vous. Le premier, le plus important, concerne l'emploi. Il y avait 52 salariés, 16 ont trouvé un emploi très rapidement, sur Amiens soit en CDI, soit en CDD. A ce jour, 36 ex-salariés sont en recherche d'emploi, ont opté pour le plan de sauvegarde de l'emploi leur permettant de toucher 75% de leur ancien salaire, auxquels s'ajoutent les 11 personnes, le directeur, la directrice des ressources humaines, les salariés protégés, qui vont recevoir aujourd'hui ou demain l'annonce de leur licenciement. Les personnes en recherche d'emploi sont donc au nombre de 36, plus 11 à venir. Dès le mois de juillet et avant, France Travail s'est mis en ordre de bataille, le Préfet l'a confirmé, le directeur de France Travail également, lors de la réunion de la semaine dernière, pour faciliter le retour à l'emploi des salariés licenciés. Vous avez pu constater que le travail a déjà été très bien fait puisque nous sommes à 35 salariés aujourd'hui. Nous avons nous-mêmes été très actifs avec France Travail, avec la Région, notamment dans le cadre du dispositif Proch'Emploi, sur lequel vous avez voté à plusieurs reprises au cours de ce mandat, avec plusieurs centaines de postes proposés aujourd'hui, le marché caché, avec plusieurs centaines de postes disponibles aujourd'hui à Amiens, sur des métiers en lien avec les équipes d'Ynsect. Dans la zone industrielle, on recherche des responsables de maintenance industrielle, beaucoup d'opérateurs de production, de conducteurs de ligne. Avec Alain GEST, nous avons rencontré deux grandes entreprises de la zone au cours des dix derniers jours et elles nous ont confié que leur sujet aujourd'hui était de trouver des salariés. D'ailleurs, ils viennent sur le site d'Ynsect pour étudier les CV des 35 personnes. Vous allez me trouver encore très optimiste, mais s'agissant du retour à l'emploi des salariés, je le suis avec ce que je viens de vous dire.

Le second point concerne le site de Poulainville. Je salue d'ailleurs le Maire de Poulainville, présent dans cette salle. Nous avons une usine flambant neuve, en effet, et là aussi, nous nous sommes mis au travail depuis une dizaine de jours environ, quasiment le lendemain de la

liquidation. Il faut savoir qu'Ynsect était la société de production, mais le foncier et l'usine sont détenus à 49% par la Banque des Territoires, donc par un acteur public, et à 51% par Ynsect. Donc la Banque des Territoires, plus tous les services de l'Etat, la Métropole, la Région se sont mis immédiatement en ordre de marche pour trouver une solution. La difficulté est qu'il s'agit d'une usine qui était extrêmement spécialisée par rapport à de multiples brevets, et ne pouvant donc faire une offre immédiatement à un repreneur autre qu'un utilisateur fermier. En revanche, il y a de nombreux aspects positifs. D'abord, ce foncier de 20 ha, le fait que c'est une usine en béton très bien construite, dotée d'une forte puissance électrique pour tout le secteur. Une fois dégagée une partie de l'intérieur et revendues les machines pour éponger en partie les dettes, des solutions peuvent être proposées à de nouveaux industriels. De plus, l'usine est très bien située, le tout dans un contexte de rareté foncière, dans une économie des Hauts-de-France très résiliente, en plein développement sur Amiens. Nous sommes donc au travail.

Vous avez évoqué les friches. Nous avons un comité de pilotage sur les friches depuis trois ou quatre ans, auquel vous participez. C'est un aspect très important du développement économique d'Amiens. J'ai plusieurs exemples en tête, à savoir tout ce qui est fait sur l'ancien hôpital avec les mutations en cours où l'on retrouve à la fois du logement, de l'activité économique, de l'artisanat, des espaces verts et la bibliothèque nationale. D'autre part, l'ancien site de la station d'épuration, et à ce titre, nous allons prochainement passer un dossier pour Promeo, qui est le principal formateur des personnes qui s'orientent vers l'industrie. Nous aurons là un site magnifique, et il s'agit d'un très gros investissement de la part de Promeo sur Amiens, qui sera probablement le plus beau des Hauts-de-France et sera extrêmement utile pour les différents opérateurs industriels d'Amiens. Je pense également au site de Whirlpool qui, grâce à Espace Alliance, notamment, et Atacama, est très largement occupé par des activités, des offres d'entrepôts, diverses et variées. Et pour finir, la friche du Petit Saint-Jean, en cours de réhabilitation totale par la Manufacture Abbevilleoise, avec en perspective 300 à 350 emplois qui vont être créés sur une ancienne usine de peinture.

Votre dernière question porte sur la proposition d'un parlementaire. Qui mieux qu'un ancien parlementaire comme Alain GEST pour répondre à ce dernier point.

M. GEST : J'ajoute que cette question m'a été posée sur Ici Picardie le lendemain de l'annonce de la fermeture d'Ynsect. Effectivement, on m'a dit que le député Ruffin avait envisagé d'enquêter sur les causes éventuelles des dysfonctionnements qui ont pu se produire. J'ai tout de suite répondu, j'ai répondu que cela ne me posait aucun problème. J'ai déjà présidé une commission d'enquête dans le même domaine, et cela permet d'apprendre beaucoup de choses. C'est donc tout à fait utile, sauf que j'ai été déçu de constater ce matin que la proposition de Monsieur Ruffin était devenue une question au gouvernement, lequel a deux mois pour répondre. Ce n'est pas à la hauteur du problème. Il a la possibilité de demander la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, je souhaite qu'il le fasse parce qu'on a le droit de demander des explications. Je ne dis pas qu'il y a eu une quelconque malversation, je n'ai aucune indication particulière, mais si des questions peuvent être posées dans ce cadre, qu'elles le soient. Puisque vous ne citez que lui comme homme politique dans votre déclaration, vous avez sans doute un peu de proximité avec lui, dites-lui qu'il aille jusqu'au bout, qu'il soit flamboyant comme d'habitude dans ce type d'opération, et qu'il demande la création d'une commission d'enquête. J'y serai personnellement favorable.

M. FOUCAULT : Pour conclure, je pense que c'est un rêve qui s'est achevé, c'est une issue très triste pour Amiens car nous étions très fiers d'accueillir sur le territoire d'Amiens, sur la Métropole, sur Poulainville, un projet tel que celui d'Ynsect qui était sans doute un peu novateur dans un contexte très difficile. C'est également très triste pour la France car c'était un magnifique témoignage de transition écologique, de révolution alimentaire, mais aussi très triste

pour l'Europe, qui a largement subventionné le projet dans le cadre de la souveraineté européenne et la défense contre toutes les importations chinoises vers la France, notamment dans ce domaine. Cette conclusion, je pense, nous rassemblera tous, et cela ne nous empêche pas d'agir pour les salariés et pour trouver un repreneur de ce superbe site.

71.3 - QUESTION ORALE PORTANT SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT DE BOVES.

M. GEST : La troisième et dernière question concerne le site d'enfouissement de Boves. Qui prend la parole ? Madame BECKER.

MME BECKER : Cette une question orale de l'intergroupe Amiens en Mieux concernant le site d'enfouissement de Boves.

"Monsieur le Président,

Depuis deux ans, nous vous alertons sur la situation du site d'enfouissement de Boves. Deux ans que les habitants subissent les odeurs, le bruit, les camions, les irritations respiratoires et la dégradation de leur cadre de vie. En fait, cela s'est accentué ces deux dernières années, mais le problème existe depuis longtemps. Deux ans que Veolia promet, corrige, investit, et que rien ne s'améliore.

Aujourd'hui, un nouveau seuil est franchi.

Le Courrier Picard révèle que l'un des puits de contrôle dépasse les seuils réglementaires en chrome, nickel et azote, et que cet élément n'apparaît pas dans les bilans annuels car Veolia choisit volontairement un autre puits, situé à 1,2 km du site, là où la dilution rend les chiffres plus présentables.

Je le dis clairement : c'est une manipulation méthodologique. Et, pendant ce temps, la préfecture affirme qu'il n'y a "pas de dégradation". On voit bien ce qu'il reste du "contrôle indépendant" lorsqu'il repose sur les données fournies par l'exploitant lui-même. A cela s'ajoutent 111 signalements d'odeurs en octobre dernier, dont 22 épisodes d'odeur d'œuf pourri. Même après 300 000 € de travaux, je cite : "le problème persiste" !

Et malgré cela, Veolia veut toujours agrandir ce site déjà saturé, en gagnant 50 hectares sur des terres agricoles, en se rapprochant encore des habitants, pour enfouir pendant 50 années supplémentaires des déchets venant parfois bien au-delà de la Somme.

Monsieur le Président, soyons francs : ce modèle est dépassé, nocif et injustifiable ! Je vous pose donc quatre questions simples :

- Exigez-vous une expertise indépendante, complète et publique sur les eaux souterraines, incluant tous les piézomètres, et pas seulement ceux que Veolia sélectionne ?*
- Soutiendrez-vous officiellement les habitants et les habitantes et l'association, qui réclament une transparence totale sur les données environnementales ?*
- Pouvez-vous encore soutenir politiquement l'enfouissement massif à Boves, alors qu'il va à rebours de nos engagements métropolitains en matière de santé publique, de biodiversité et de transition écologique ?*
- Comptez-vous vous opposer à l'extension et défendre un modèle de gestion des déchets*

fondé sur la réduction, le tri local, la valorisation et les circuits courts ?

Monsieur le Président, ces questions n'engagent pas seulement la commune de Boves, elles engagent la crédibilité environnementale de toute la Métropole !"

M. GEST : Je donne la parole à Isabelle SAVARIEGO pour vous répondre, mais je tenais quand même à vous préciser que je n'ai pas attendu après vous pour me préoccuper de ce problème. Lors d'une réunion publique organisée à Boves avec Patrick DESSEAUX, j'étais le seul élu extérieur à la commune qui est venu pour débattre. Je me souviens très bien de ce que j'ai dit déjà ce jour-là, qu'il fallait que Veolia apporte des solutions, car sinon, son projet était mort-né. D'autre part, Amiens Métropole n'est pas le seul utilisateur du site, n'est pas propriétaire du site. Cela arrange certains d'essayer de faire porter le chapeau à Amiens Métropole. Nous sommes client de cette société, comme toutes les autres collectivités du département, comme des collectivités de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Donc faire porter le chapeau à Amiens Métropole, comme certains s'évertuent à le faire, est totalement inadmissible, je dis bien : inadmissible !

MME SAVARIEGO : Bonsoir, Madame BECKER. Je vais répondre séparément à chaque question. La première question concerne l'expertise indépendante. Il est important de préciser que la SECODE se situe en dehors du périmètre le plus éloigné délimitant l'aire d'alimentation du captage de Victorine Autier. Pour autant, nous restons attentifs aux alertes qui peuvent exister en dehors de ce périmètre. Ainsi, d'après les éléments qui ont été portés à notre connaissance, il existe un questionnement quant à l'analyse des données fournies par le laboratoire accrédité par la SECODE. Après transmission chaque année au préfet, la DREAL procède à leur analyse et, à ce jour, les services de l'Etat ne semblent pas en déduire un quelconque effet sur les eaux souterraines. Dans un premier temps, plus qu'une expertise indépendante, il nous semble important de vérifier auprès de la DREAL la bonne interprétation de ces données. Et un courrier leur sera adressé en ce sens.

Quant à la question du soutien officiel des habitants et de l'association, Amiens Métropole ne peut être que favorable aux actions ayant pour objectif d'alimenter les connaissances en matière environnementale.

Autre question, soutenir l'enfouissement. La recherche avec Idex d'une solution nous permettant de ne plus enfouir 20 000 tonnes de refus de méthanisation nous paraît être la meilleure réponse à cette question. A cela s'ajoute la réduction d'environ 5 000 tonnes de tout venant - déchets en mélange pour ceux qui ne le sauraient pas - issues de nos déchetteries, et cela grâce à nos actions sur la tarification des professionnels et à la mise en place des nouvelles filières de traitement, comme celle dédiée aux produits et matériaux issus du bâtiment.

Enfin, à la question concernant notre opposition à l'extension, le projet d'extension de la SECODE est le projet d'une société privée, instruit au niveau communal en fonction de ce que permettent les documents d'urbanisme communaux et supra-communaux. A ce jour, aucun projet, aucune demande d'avis dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme n'a été porté à notre connaissance. Ce qui est certain, c'est qu'en augmentant la TGAP de manière exponentielle, l'Etat pousse de fait les collectivités à ne plus enfouir leurs déchets. Si d'autres solutions permettant la valorisation de ces déchets existent, il nous semble indispensable de renforcer nos actions en matière de tri à la source, de recyclage, et d'économie circulaire. Notre objectif territorial, déjà constaté, consiste bien à réduire la quantité de déchets produits. La meilleure tonne de déchets est celle que l'on ne produit pas.

M. GEST : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie de votre participation. Je vous rappelle que nous avons tous rendez-vous le samedi 24 janvier à Vaux-en-Amiénois pour le marché franco-sicilien. Je vous souhaite un joyeux Noël et d'excellentes fêtes.

La séance est levée à 21 h 28.

Le Secrétaire de séance


Thomas LHERMITTE

Le Président de séance


Alain GEST

